



Un revenu pour tous ?

La fracture sociale n'est pas seulement une plaie française ou européenne. Aux Etats-Unis, le chômage semble terrassé, mais la pauvreté reste massive, au point que l'économiste Richard Freeman a pu parler d'« économie d'apartheid ». Comment récupérer les laissés pour compte ? Le marché seul n'apporte pas la réponse, et les mécanismes existants de solidarité sociale pas davantage. Il faut trouver autre chose. Or, depuis quelque temps, des gens très différents, venus de disciplines qui communiquent rarement entre elles (économie, philosophie, sociologie) redécouvrent une vieille idée : celle du revenu universel. Les propositions tournent toutes autour d'un même principe : le versement à chaque membre de la société d'une allocation de base inconditionnelle.

Pour certains, cette allocation doit permettre de vivre, et les implications en termes de coût et d'organisation sociale « sont révolutionnaires », selon l'économiste français Daniel Cohen ; d'autres envisagent un système d'« impôt négatif » : jusqu'à un certain niveau de revenu, les ménages touchent de l'argent de l'Etat, au-delà, ils en paient. C'est une rupture complète avec le principe actuel de l'aide sociale, soumise à une foule de conditions.

Cette idée « d'une simplicité à la fois désarmante, séduisante et menaçante », comme l'admet l'un de ses promoteurs, est appelée en anglais « basic income », tandis que les francophones ont développé tout un nuancier de formulations : allocation universelle, revenu de base, revenu d'existence, garantie de ressources, transfert forfaitaire, revenu minimum inconditionnel, revenu de citoyenneté... Cela ne fait que refléter la diversité des participants à ce débat où se confrontent des traditions de

▼ Solidarité Pour tenter de résoudre le problème du chômage et de la pauvreté, ressurgit l'idée d'une allocation de base inconditionnelle

gauche et de droite, des théoriciens purs et des gens de terrain.

Pourquoi revenir maintenant sur un thème lancé il y a deux cents ans par Thomas Paine, le grand penseur anglais des droits de l'homme, puis revisité par les utopistes français du XIX^e siècle et, de nos jours, par au moins deux Prix Nobel d'économie de bords opposés, l'Anglais James Meade et l'Américain Milton Friedman qui prônait, dès les années 60, l'« impôt négatif » ? On pourrait répondre par la boutade de Keynes : « Quand les réalités changent, je change d'idées, pas vous ? ».

Depuis les années 70, où quelques expériences avaient été tentées aux Etats-Unis, la situation a radicalement changé. L'économie tertiaisée et ouverte d'aujourd'hui accroît les chances des travailleurs qualifiés, mais réduit celles des moins qualifiés et expulse les plus faibles. L'Etat-providence, qui avait été conçu pour une autre réalité, est désormais montré du doigt : pourquoi coûte-t-il si cher s'il n'empêche pas la montée, ici du chômage, là de la pauvreté, et partout de l'exclusion ?

- Entretien avec François Bourguignon (Delta, Ehess)
- Philippe Van Parijs et l'éthique de la solidarité
- Questions-réponses
- Le revenu d'existence vu par Yoland Bresson
- Rente pétrolière pour tous en Alaska

p. II
p. III
p. III
p. III
p. III

D O S S I E R

Face à ce qu'il faut bien appeler un échec des politiques de solidarité, les idées ne sont pas si nombreuses. Il est plutôt rassurant de constater que des économistes « sérieux » (dans l'Université, l'administration ou les organisations internationales comme l'OCDE) explorent des pistes jugées hier utopiques ou politiquement impensables.

Le raisonnement qui conduit à l'idée de l'allocation universelle part d'un constat : dans tous les pays, les aides sociales destinées à lutter contre la pauvreté aboutissent à enfermer une partie de la population dans un statut d'assisté. Les propos de comptoir ont tôt fait d'attribuer ce phénomène à la paresse humaine ou de préconiser des solutions à l'emporte-pièce, telles que la suppression des allocations.

Mais les spécialistes savent bien que le « piège de la pauvreté » (poverty trap) a des fondements économiques objectifs : une fois obtenue l'aide publique, ce qui est souvent long et compliqué, on s'y accroche tant qu'on n'a pas trouvé un travail assez sûr pour justifier d'y renoncer.

Les économistes ont observé depuis longtemps que les gens étaient sensibles, souvent sans le savoir, au changement « à la marge » de leur condition, et notamment à ce qu'on appelle le taux marginal effectif d'imposition. Ils font implicitement le calcul suivant : si je gagne 100 francs de plus, combien l'Etat va-t-il m'en prélever sous forme d'impôts, de cotisations sociales et de prestations que je ne toucherai plus ?

Sophie Gherardi
Lire la suite page II

CHRONIQUE

par Serge Marti

L'Amérique latine à contre-jour

« Votre programme de redressement est en bonne voie, mais comment comptez-vous comprimer votre déficit budgétaire ? Quel est l'échéancier du refinancement de la dette publique ? » Guillermo Ortiz, le ministre mexicain de l'économie, que la revue *Latin Finance* vient de baptiser « l'homme de l'année » pour sa gestion de l'après-crise « Tequila » qui a suivi la dévaluation du peso, se tortille sur sa chaise. Il sait que ses interlocuteurs – des représentants des grandes banques d'affaires américaines et des fonds de pension internationaux –, qui, à eux seuls, gèrent 15 % de la dette mexicaine, n'apprécient guère la langue de bois. De ses réponses dépend leur verdict : « Achever ! » ou « Vendre ! » du « Mexique ». Comme ailleurs on achète ou on vend des balles de coton.

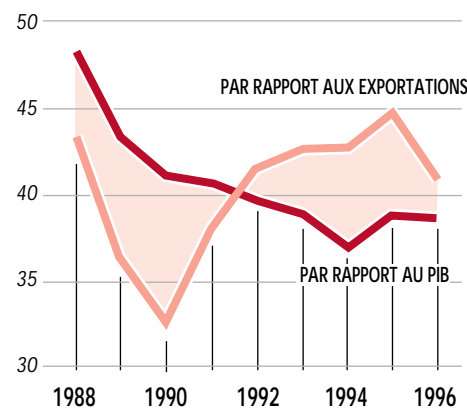
La scène se déroule à huis clos. Comme Guillermo Ortiz, tous ses homologues des pays d'Amérique latine participant, il y a quelques jours à Barcelone, à la réunion annuelle de la Banque inter-américaine de développement (BID), sont passés, l'un après l'autre, devant ces mini-tribunaux dont les « procureurs » n'ont rien à envier à ceux du FMI ou de la Banque mondiale. En termes d'impartialité comme de connaissance des dossiers. L'examen, destiné à dessiner le *debt financing profile*, le portrait-robot du pays susceptible d'attirer les investissements internationaux, est certes redoutable. Mais il a aussi valeur de récompense.

Au début des années 90, les financiers internationaux, encore échaudés par la crise de la dette latino-américaine, ne songeaient guère à venir prendre le pouls de ces économies. Aujourd'hui, de plus en plus de spécialistes s'accordent à reconnaître que, parmi les pays émergents, c'est sans doute l'Amérique du Sud qui est appelée à prendre le relais des nations asiatiques. « Les investisseurs américains considèrent que l'avenir se joue désormais en Amérique latine », estiment les experts de Bank of Boston au vu d'une vaste étude réalisée par leurs soins auprès de la communauté financière aux Etats-Unis. Il en ressort que 80 % des investisseurs sont plus confiants qu'il y a cinq ans dans l'avenir de la région. La majorité estime que les réformes entreprises dans tous les pays, sur le modèle de l'économie de marché, ne seront pas remises en question. Au hit-parade des pays à

« acheter » figurent, dans l'ordre, le Mexique (38 % des suffrages), le Brésil (19 %), l'Argentine (13 %) et le Chili (12 %).

Cet attrait pour l'Amérique du Sud, confirmé par le récent voyage de Jacques Chirac dans les pays du Mercosur, le pôle économique de cette partie du continent, est le résultat de l'importante transformation opérée par ces économies en l'espace de quelques années. Plus de 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, sur les 26 que compte la zone, ont procédé à de profondes réformes financières, fiscales et commerciales. Avec pour conséquence un taux de croissance qui a atteint 3 % en 1996 contre 0,7 % l'année précédente (et 3,5 % en moyenne pour la période 1991-1996 contre 0,9 % durant les années 80). En 1997, le PIB latino-américain devrait croître à un taux de 4,4 % à 5 %. De son côté, l'inflation a régressé à 11 % en 1996 contre 16 % l'année précédente, tandis que les déficits publics tombaient à 1,5 % du PIB (contre 2 % en 1995). Dans le même temps, la région est devenue

un important réceptacle de capitaux étrangers. Ceux-ci sont passés de 16 milliards de dollars en 1990 à 67 milliards trois ans plus tard, avant de s'établir autour de 50-60 milliards en 1994-1996. Cette croissance est naturellement la bienvenue. Mais est-elle redistribuée ? Il semble que non. Quand on interroge la population latino-américaine – et c'est ce que vient de faire la Banque inter-américaine de développement au travers d'un questionnaire détaillé –, 75 % des « sondés » estiment qu'au cours de ces dernières années la pauvreté a augmenté. De même, 67 % considèrent que l'injustice économique s'est accrue, et ils sont 61 % à penser que leur pays n'a pas réellement progressé en dépit des réformes macroéconomiques. Il est vrai que la croissance démographique reste forte dans cette zone qui compte 460 millions d'habitants (47 millions de plus qu'en 1990). Quand on les interroge sur l'écart entre riches et pauvres, les économistes de la BID se bornent à répondre que la redistribution du revenu aurait été encore plus inégalitaire si les fameuses réformes d'« ajustement structurel » n'avaient pas eu lieu. Maintenant qu'elles sont acquises, les gouvernements auront certainement à cœur de s'attaquer à ces inégalités qui ternissent depuis trop longtemps l'image de l'Amérique latine.



Evolution de la dette externe (en %)

Source : FMI

OUVRONS LA VOIE À CEUX QUI VONT INVENTER L'AVENIR.

LAGARDERE

RENDEZ-VOUS EN DERNIÈRE PAGE

Vous êtes ATTENDU en rubrique secteurs de pointe n'attendez pas.

INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA
IUA The Link Between Continents

UNIVERSITÉS À NEW YORK ET SAN FRANCISCO

MBA Master of Business Administration in International Management

- Programme intensif de 12 mois.
- Pour diplômés de l'enseignement supérieur, avec expérience professionnelle ou stages validés.

ieMBA International Executive Master of Business Administration

- Compatible avec vos activités professionnelles de salarié
- 520 heures de formation intensive :
 - 10 séminaires à PARIS : 240 heures
 - 280 h en juillet/août à SAN FRANCISCO et/ou NEW YORK

IUA, School of Management
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08

IUA, New York - Paris - San Francisco
E-Mail : IUA @ IUA.EDU

IUA

François Bourguignon, directeur honoraire du Delta (CNRS-ENS-Ehess) et directeur d'études à l'Ehess

« Verser à chacun la même somme et imposer tous les revenus à la source »

« Dans un article intitulé « Fiscalité et redistribution, plans pour une réforme », que vous publiez avec Pierre-André Chiappori dans les Notes de la Fondation Saint-Simon, vous proposez « un revenu minimum pour tous », assorti « d'un impôt à taux uniforme, au premier franc et prélevé à la source sur tous les revenus d'activité et du patrimoine ». Comment en êtes-vous arrivé à un projet aussi ambitieux ?

– Le constat de départ, c'est l'extrême complexité du système français de redistribution. On n'a cessé d'empiler des mesures, du côté de la fiscalité avec une foule de taxes et d'impôts assortis de déductions et d'exonérations, et du côté des prestations avec un maquis d'allocations et indemnités. Les « réformes » ont toujours été des aménagements à la marge, faits au moindre coût politique, alors que la règle d'or en la matière est d'envisager le système redistributif dans son intégralité.

» Résultat, on a un système opaque, peu efficace, car il crée des distorsions de comportements économiques, et faiblement progressif : sur 3 000 milliards de prélèvements, la seule part progressive sont les 300 milliards de l'impôt sur le revenu. Et la seule vraie redistribution, c'est le RMI. Les imperfections sont si criantes qu'on peut certainement faire mieux.

– Comment concevez-vous cet « impôt négatif » qui garantit un revenu minimum pour tous ?

– Ce que nous appelons le transfert forfaitaire serait versé à tous les ménages, sans aucune condition de ressources, mais éventuellement en fonction de leur taille et de leur composition. Tout ce que les gens touchent en salaire vient en plus de ce revenu : on rétablit ainsi une véritable incitation à l'emploi, puisque chacun aurait un gain net au premier franc.

» Mais, parallèlement, il faut aussi que l'impôt se déclenche au premier franc, sur l'ensemble des revenus, qu'ils soient tirés du travail ou du capital. Il faut que cet impôt soit prélevé à la source, à taux uniforme, avec simplement une surtaxe sur les plus hauts revenus.

– Avez-vous chiffré ce scénario ?

– Nous avons chiffré deux scénarios. Le plus ambitieux, et sans doute aussi le plus logique serait de prendre pour base le RMI, soit 30 000 francs par an et par adulte. Cela représente une masse financière de 1 200 milliards de francs,

dont on déduira toutes les prestations actuelles du type allocation familiale ou aide au logement qui sont inférieures au niveau du RMI. Il reste 900 milliards à financer, l'équivalent de 30 % du revenu net des ménages : il faudrait instaurer un impôt supplémentaire de 30 %, complètement proportionnel, sur tous les revenus. A court terme, c'est difficile à imaginer.

Pourtant, l'idée est défendable : elle élimine les trappes à pauvreté avec un effet certain sur le chômage et tous les coûts économiques et sociaux qui lui sont liés ; elle améliore la justice du système : au niveau du « smicard » le gain net par rapport à la situation actuelle est d'environ 20 % et tous les ménages qui touchent jusqu'à 10 000 francs sont gagnants.

– Et le deuxième scénario ?

– La version moins ambitieuse fixerait le revenu minimum à 15 000 francs par an et par adulte. On supprimerait, là encore, les transferts existants d'un montant total inférieur. Le prélèvement serait d'un peu moins de 17 % des revenus nets (ou 30 % des revenus super-bruts des ménages, c'est-à-dire le coût total du travail salarié, l'excédent d'exploitation des indépendants et les revenus de l'épargne). Il se substituerait à l'impôt sur le revenu et à l'ensemble des charges sociales sur les salariés, les indépendants et les retraités (sauf les cotisations de retraite et de chômage).

» Il faudrait prévoir, en outre, une surtaxe égale à 17 % des revenus nets pour les 20 % les plus riches de la population. Mais, au total, la pression fiscale sur les plus hautes tranches diminue !

– Même cette version « modeste » signifierait un bouleversement considérable. Quels arguments avancez-vous pour la défendre ?

– Elle serait budgétairement neutre et représenterait une extraordinaire simplification, notamment grâce au prélèvement à la source. Elle serait plus efficace dans la mesure où elle éviterait les taux marginaux d'imposition dissuasifs qui existent actuellement tout en bas et tout en haut de l'échelle des revenus.

» Ce serait enfin une fiscalité bien plus progressive que celle qui existe actuellement – de ce point de vue, le système français est l'un des moins justes qui soient.

– C'est donc beaucoup plus envisageable que le scénario à 30 000 francs par an ?

– Le scénario à 15 000 francs pose tout de même un sérieux pro-

blème : permet-il de remotiver ceux qui touchent déjà le RMI et dont certains sont, hélas, difficiles à réintégrer dans le marché du travail ? Au Canada une expérience a été faite avec deux populations témoins de gens touchant l'aide sociale. Au premier groupe, on a proposé de doubler la somme qu'ils touchaient s'ils reprenaient un emploi : par rapport à l'autre groupe, 30 % de plus ont retrouvé un travail dans l'année qui a suivi. Cela fait

quand même 50 % à 60 % de ces gens qui n'ont pas pu retravailler, en dépit d'une sérieuse incitation. Que se passe-t-il avec le scénario 15 000 francs si l'on maintient le RMI ? Le gain de revenu disponible au niveau du SMIC est alors de 7 %, ce qui est probablement insuffisant pour rétablir une véritable incitation à la reprise d'emploi pour les RMistes. Ou alors, il faudrait baisser le RMI, mais cela ne me paraît pas envisageable.

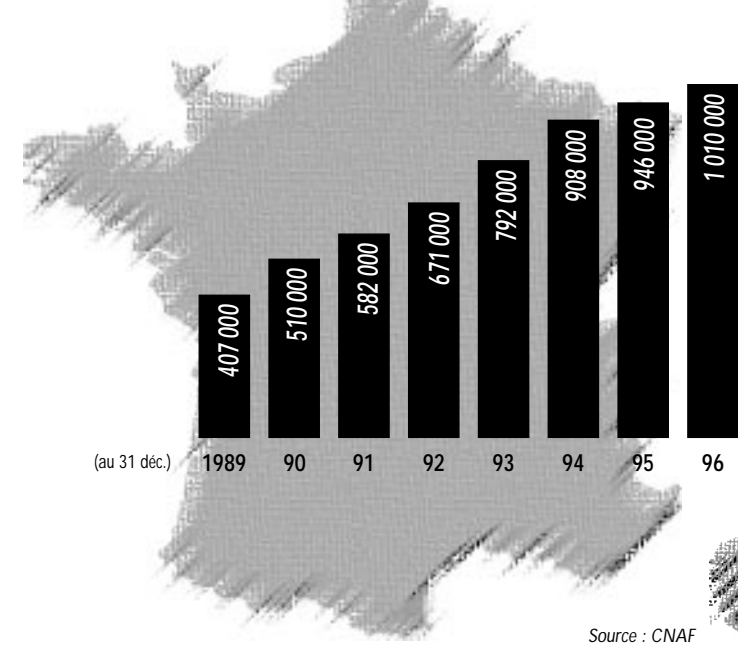
» Par ailleurs, tout dépend de l'analyse qu'on fait du phénomène du chômage. J'ai supposé que le problème était d'inciter les gens à rechercher un emploi. Si le problème est du côté des entreprises, alors le dispositif envisagé pourrait permettre de diminuer le SMIC brut et le coût du travail, sans que soit modifié le revenu disponible des smicards.

– Peut-on imaginer de tester votre proposition ?

– Difficilement. Comme il s'agit d'une réforme de la fiscalité, cela passe par la loi. Et puis, si l'on disait aux gens : c'est un essai, ils adapteraient leurs anticipations en conséquence. Je crois qu'il faut prendre le risque de tout remettre en chantier. Nous proposons des pistes, pas des solutions toutes faites, encore moins un calendrier. »

Propos recueillis par Sophie Gherardi

Les bénéficiaires du RMI



Fiscalité et redistribution : les revenus en France en 1994

en milliers de francs, par hab. et par classe de population, des plus pauvres aux plus riches (de 10 % en 10 % : décile)

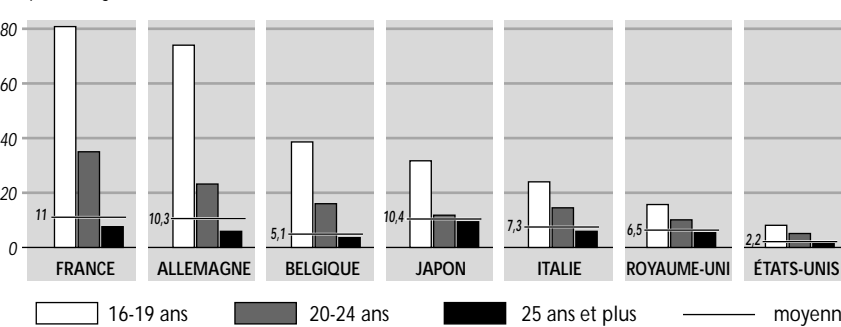
DÉCILE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
REVENU NET	20	65	90	109	119	131	140	168	230	391
REVENU DISPONIBLE	41	88	110	126	129	135	146	161	211	327

Grâce aux transferts sociaux, le revenu net des plus pauvres est plus que doublé. Le revenu disponible est supérieur au revenu net jusqu'au 7^e décile.

Source : F. Bourguignon et P.-A. Chiappori

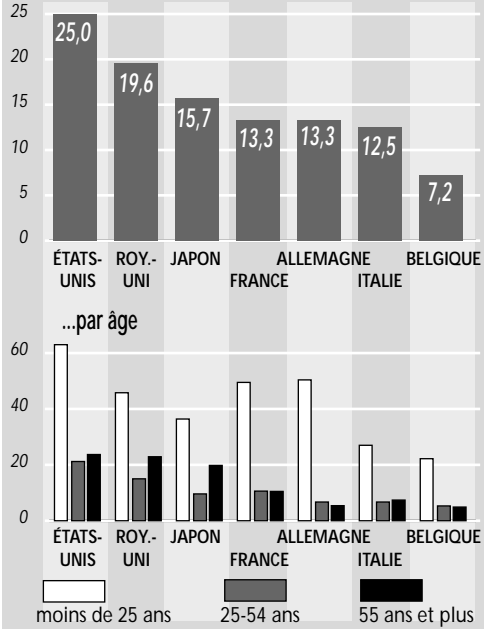
La fréquence du travail temporaire selon l'âge, en 1994

en pourcentage

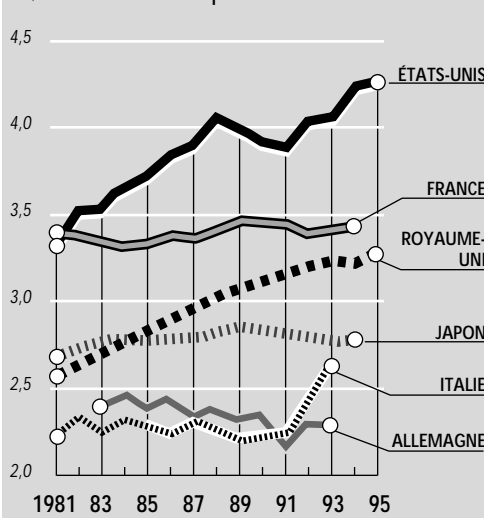


La fréquence des bas salaires...

en pourcentage de la pop. active



Évolution de la dispersion des salaires : D9/D1*



Un revenu pour tous ?

Suite de la page 1

Pour un cadre supérieur célibataire, on estime qu'une augmentation de salaire brut est frappée d'un taux marginal d'imposition d'environ 70 %, ce qui peut le dissuader d'accepter, par exemple, une mission supplémentaire. Mais le paradoxe, c'est que ce taux atteint voire dépasse 100 % tout en bas de l'échelle des revenus : quand on réduit l'allocation d'un bénéficiaire du RMI franc pour franc dès qu'il retrouve un emploi, c'est comme si son salaire était taxé à 100 %. Selon une toute récente étude de Cahiers de l'Odas, une personne isolée qui touche le RMI et l'allocation-logement perd 254 francs par mois si elle accepte un mi-temps payé au SMIC. Pas très incitatif...

Le contrôle est un autre casse-tête pour les responsables des politiques sociales : soit l'attribution d'une allocation est peu contrôlée, et le nombre des bénéficiaires gonfle démesurément (aux Pays-Bas, les « handicapés » avaient fini par représenter 17 % de la population active !), soit elle l'est beaucoup, et cela crée des coûts administratifs en même temps que des distorsions de comportements (l'aide aux parents isolés peut dissuader certains de vivre en couple).

C'est pour éviter tous ces effets pervers que les économistes et les gouvernements ont commencé à s'orienter vers des formules nouvelles, dont la plus radicale est celle de l'allocation universelle.

Résumons brièvement ces tentatives visant à déjouer le fameux piège de la pauvreté, qui est bien souvent un piège du chômage. Puisque la crise concerne surtout les emplois peu qualifiés, on peut inciter les entreprises à en créer en abaissant leur coût (politique française de baisse des charges sur les bas salaires) ou inciter les chômeurs à les accepter (c'est la tendance aux États-Unis, qui subventionnent les travailleurs mal payés, s'ils ont au moins deux enfants). Dans d'autres pays, comme l'Irlande, on ne supprime pas la totalité des allocations aux chômeurs de longue durée qui retrouvent un emploi ou, comme quelques villes de Grande-Bretagne, on réserve certaines prestations aux gens qui ont un emploi.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Ces dispositions ont sans doute une certaine efficacité contre le piège du chômage (c'est en particulier le cas de l'EITC - *Earned Income Tax Credit* - américain auquel on peut attribuer la création d'un million d'emplois, selon le jeune économiste français Thomas Piketty), mais elles ne sont pas sans reproche.

Elles sont pour la plupart soumises à des conditions (d'âge, de composition de la famille, etc.), ce qui exclut par définition les autres catégories ; comme ces politiques sont fondées sur le travail, encore faut-il qu'il y en ait, et que les gens soient « employables » à un salaire donné, voire employables tout court ; sélectives, elles restent stigmatisantes socialement ; et, enfin, elles ne font que relever légèrement le seuil de revenu où sévissent des taux marginaux d'imposition dissuasifs.

Autant reconnaître, cependant, que ces mesures partielles ont plus

de chances de connaître un développement dans un proche avenir que le projet du revenu universel, qui comble davantage de lacunes mais qui implique des remises en cause fondamentales.

Quels problèmes seraient résolus par le versement irrévocable à tous les citoyens d'une allocation ? Tout d'abord, elle éviterait aux gens d'avoir à arbitrer entre ce revenu et un emploi. En trouvant un travail, chacun serait gagnant à partir du premier franc de salaire, au lieu de voir, comme aujourd'hui, disparaître son allocation.

Celle-ci perdrait son côté stigmatisant socialement puisqu'elle ne serait soumise à aucune condition (taille de la famille, âge, ressources, recherche d'un travail ou d'une formation). Devenant un revenu garanti, elle permettrait à tous de pouvoir compter sur une somme régulière, fût-elle modeste, et donc d'envisager des projets, d'être plus facilement mobiles, éventuellement de se constituer un capital.

La simplification administrative qui en résulterait serait considérable, tant au niveau de l'ouverture des droits que du contrôle. Ce n'est pas un aspect négligeable, non seulement pour le confort des bénéficiaires (le sociologue Alain Caillé souligne que la complication du système a créé une sorte de « carrière d'assisté social » qui est un vrai travail !), mais aussi en matière de coûts : 13 à 14 % du budget du *welfare* américain, par exemple, sont absorbés par les frais d'administration.

La plupart des économistes qui proposent le revenu minimum envisagent la suppression de toutes les allocations ciblées de montant inférieur : allocations familiales, aides au logement, aux

étudiants, aux parents isolés, minimum vieillesse, etc. Mais c'est alors que surgissent les véritables difficultés : que faire pour éviter que les gens qui touchent actuellement les minima sociaux ne soient pénalisés ? Comme le font observer les experts de l'OCDE, les prestations sociales en Europe représentent « tout compris » 60 à 70 % du revenu moyen. Il est évidemment impossible d'assurer à tout le monde ce niveau de prestations, sinon cela obligerait à faire monter le taux marginal d'imposition à 70 ou 80 %. Il y aurait donc des perdants.

L'OBSTACLE DU COÛT

« Le problème est de savoir où placer le curseur », explique Thomas Piketty, du Cepremap. A quoi servirait de donner le RMI à tout le monde s'il faut prélever sur tout le monde un montant équivalent ? C'est sur la question du coût que butent les propositions les plus généreuses. Pour donner un ordre de grandeur, le projet à 1 600 francs par mois représenterait pour la France 14 % du PIB, soit quatre fois plus que le total actuel des transferts de solidarité (allocations familiales, RMI, aide au logement, etc.).

Inabordable ? Tout dépend de ce que l'on change par ailleurs, et des effets positifs que l'économie et la société en retireraient. En attendant, de nombreux auteurs préfèrent étudier des scénarios avec des chiffres inférieurs, ou bien en rabattant un peu sur le caractère « universel » et « inconditionnel ».

Alain Caillé, professeur de sociologie à l'université de Caen et directeur de la *Revue du Mauss*, qui a beaucoup travaillé sur la notion d'inconditionnalité (« il n'y a pas de don gratuit »), prévoit une simple limite de ressources, l'allo-

cation, égale à un demi SMIC, étant versée à ceux qui disposent de revenus inférieurs à ce montant ; l'Anglais Anthony Atkinson, auteur de la proposition « *Basic Income/Flat Tax* » (revenu de base assorti d'un taux marginal d'imposition constant du haut en bas de l'échelle), envisage un « revenu de participation » (dans une fourchette de 600 francs à 1 200 francs par mois) qui aurait pour seule contrepartie d'exercer une activité, rémunérée ou non.

Le philosophe français Jean-Marc Ferry propose une montée en puissance progressive de l'allocation universelle, de manière à ne pas avoir à faire de concession sur le concept lui-même : tenir ferme sur l'inconditionnalité et l'universalité pour montrer qu'il s'agit d'une approche entièrement nouvelle de la répartition, quitte à verser peu au début.

Le débat est riche, non seulement en suggestions, mais aussi en contestations. Les spécialistes du social sont en général assez méfiants envers ce que Pierre Rosanvallon, dans *La Nouvelle Question sociale*, appelle « la tentation de salarier l'exclusion ».

A gauche, la référence au travail reste profondément ancrée, de même que l'attachement à la Sécurité sociale telle qu'elle existe : or il y a dans l'idée du revenu universel un potentiel de destruction de l'organisation existante, du financement par cotisations, du concept même d'assurance sociale (puisque les gens toucheraient leur chèque même si aucun « risque » ne s'est matérialisé). Dans sa version libérale, l'allocation universelle est couplée avec le développement du temps choisi, de l'économie solidaire, etc. Dans sa version libérale, elle rend inutile l'existence d'un salaire minimum,

puisque le « minimum » serait garanti par ailleurs.

Que disent les sphères gouvernantes de tout cela ? En France, pas grand-chose, même si les économistes du ministère des finances se tiennent informés. Aux Pays-Bas, le principal syndicat, la FNV, s'est prononcé, en décembre 1995, pour un impôt négatif de 200 florins par mois (600 francs), montant progressivement à 900 florins par mois en 2010, et le premier ministre social-démocrate Wim Kok n'a pas exclu la possibilité que son pays y vienne un jour.

L'Australie est sans doute le pays de l'OCDE qui tend à se rapprocher le plus de l'allocation universelle : en dessous d'un certain niveau de revenu, on a droit à une allocation, pour peu qu'on cherche un emploi ou qu'on exerce une activité utile socialement, comme garder ses enfants.

IMPÔT NÉGATIF

Daniel Cohen, qui n'a rien d'un rêveur béat, écrit dans son nouveau livre *Richesse du monde, pauvreté des nations* : « Le remède le plus simple pour résoudre la pauvreté dans les pays riches est bien connu, il s'appelle l'impôt négatif et se résume simplement : il accorde à chaque personne en âge de travailler un « revenu minimum » et lui en garantit le bénéfice, que cette personne trouve un emploi ou non. Cette proposition a un mérite fondamental : elle n'oblige plus la société au choix de désigner une personne comme « RMiste » ou comme « smicard ». » Comme il démontre amplement par ailleurs que la pauvreté n'a aucune chance de disparaître toute seule dans l'économie qui prévaut aujourd'hui, un tel diagnostic mérite l'attention.

S. Gh

Philippe Van Parijs et l'éthique de la solidarité

LOUVAIN-LA-NEUVE
de notre envoyée spéciale

L'Université catholique de Louvain-la-Neuve a un petit air de cité idéale des années 70 – un campus au milieu des champs, posé sur une dalle sans voitures – qui peine à faire oublier l'Université historique restée à Leuven, côté flamand, dont elle s'est séparée au moment de la régionalisation de la Belgique. Philippe Van Parijs, titulaire de la chaire Hoover d'éthique économique et sociale, a aussi sauté une frontière, intellectuelle celle-là, entre sa discipline d'origine, la philosophie, et l'économie. Sa réflexion sur la justice l'a conduit, vers le milieu des années 80, à proposer le principe d'une allocation universelle inconditionnelle. Il a, depuis, enrichi sa conception en s'informant de toutes les expériences internationales, en se frottant aux économètres comme aux spécialistes des questions sociales.

Secrétaire du Basic Income European Network (BIEN), il poursuit inlassablement la discussion, désormais sur Internet. Il a appris à soutenir la bataille des chiffres et a même participé à une simulation extrêmement précise, réalisée avec le ministère des finances de Belgique, sur l'hypothèse d'une allocation universelle de 8 000 francs belges (1 300 francs français) par mois. Pour lui, l'essentiel est moins les sommes en jeu que l'approche renouvelée de la solidarité (il propose dans un de ses livres de financer une partie de l'allocation universelle par des taxes sur l'héritage et sur la pollution). Sa vision repose sur « une conception éthique globale, plausible et cohé-

► Pour lui, l'allocation universelle permettrait de remédier au système actuel qui taxe au maximum les plus pauvres

rente, capable de résister à une grande diversité d'arguments ». Il sait que l'idée rencontre en général deux types de blocages. Le premier est moral : « C'est le refus de prendre au sérieux une proposition de revenu inconditionnellement garanti à tous, même à ceux qui ne veulent pas travailler. » Le second est intellectuel : « Il empêche de voir que ce qui apparaît comme un droit au revenu puisse avoir pour objectif et pour effet de restaurer le droit au travail. » Pour les surmonter, sa stratégie « consiste à partir de solutions a priori plus évidentes au problème de l'emploi et à montrer comment la réflexion sur leurs difficultés et leurs limites conduit, de proche en proche, à l'idée d'allocation universelle ».

Philippe Van Parijs constate que celle-ci « est de moins en moins confinée à quelques cercles d'intellectuels et d'activistes et de moins en moins ignorée par ceux qui détiennent le pouvoir de décision ». La raison, c'est – hélas ! – que les maux auxquels elle cherche à remédier s'aggravent. « Par rapport aux années 60, la richesse de nos sociétés est beaucoup plus grande, mais il y a beaucoup plus

de gens qui sont pauvres. On ne peut plus compter sur la croissance pour enrichir tout le monde. Quand elle est là, elle ne fait qu'accroître les revenus des mieux lotis, qu'élargir l'écart avec les plus faibles. »

Cette réalité se traduit aux Etats-Unis par la pauvreté, et en Europe par le chômage : « L'Europe n'a pas à rougir : en Belgique, il y a 6 % de pauvres, aux Etats-Unis il y en a 25 % ». Les deux continents ont en commun « un système punitif du travail des plus pauvres », avec une part croissante de la population taxée à un taux effectif de 100 % (puisqu'on supprime les prestations sociales dès qu'un chômeur retrouve du travail). Ce qu'il faut faire, c'est désormais assurer aux gens un revenu-socle inaliénable qui rende à nouveau intéressant pour eux d'acquiescer des revenus supplémentaires. Même si l'allocation universelle ne permet pas de vivre, « elle facilitera l'accès à des emplois-marchepieds, et un va-et-vient plus souple entre les trois sphères de l'emploi, de la formation et du foyer. C'est une technique douce de partage du travail puisqu'elle réduit le coût du renoncement temporaire à son travail ».

Pourquoi choisir l'allocation universelle, qui oblige à prélever et à redistribuer des sommes considérables, plutôt que des systèmes de subvention aux bas salaires comme l'EITC (earned income tax credit) qui fonctionne bien aux Etats-Unis ? La différence, pour le professeur Van Parijs, est dans la nature des emplois fournis : « Avec l'EITC, les entreprises ont toute latitude pour baisser les salaires, le pouvoir de négociation est du côté des employeurs. Mais, en instaurant un revenu-socle comme l'allocation

universelle, on diffuse dans la société un pouvoir de négociation non négligeable. En Europe, nous avons une conception beaucoup plus ambiguë de l'emploi, qui doit contenir aussi des vacances, de la formation etc. Le paquet est plus précieux, c'est pourquoi il est plus rare. Il faut promouvoir les emplois de qualité. »

Ce principe n'empêche pas Philippe Van Parijs d'envisager d'utiliser l'allocation universelle pour abaisser le coût des travailleurs au SMIC pour les entreprises, sans réduire le pouvoir d'achat des travailleurs eux-mêmes. Ainsi pourraient être créés des milliers d'emplois qui ne trouveraient pas autrement leur coût d'équilibre.

A la question de savoir si l'allocation universelle est de droite ou de gauche, Philippe Van Parijs n'a pas de réponse toute faite. Il reconnaît que, pour financer un montant, même faible, sans perturber la distribution des revenus, il faut taxer les plus basses tranches aujourd'hui exonérées, et ensuite les autres tranches plus linéairement. « Mais un revenu garanti financé même de manière régressive est indiscutablement meilleur, du point de vue de l'équité, qu'un système de type RMI assorti d'une taxation progressive. Parce que, là, on sait que les plus pauvres sont taxés au maximum ! »

Venu de la philosophie politique, Philippe Van Parijs dit avoir appris chez John Rawls l'importance de la tolérance et de la solidarité, et chez Machiavel que « le chemin le plus sûr n'est pas forcément le plus droit ». C'est pourquoi, sans la moindre impatience, il argumente et il attend.

S. Gh.

LE PIÈGE DE LA PAUVRETÉ

Questions-réponses

1 Qui est pauvre en France ?

Un ménage sur dix et 15 % des individus peuvent être considérés comme pauvres, selon l'enquête Revenus et patrimoine des ménages (édition 1996) de l'Insee. Est considéré comme pauvre, un ménage qui dispose de moins de la moitié du niveau de vie médian. Ce seuil de pauvreté était de 39 801 francs par an en 1994, chiffre à comparer au montant du RMI pour une personne seule (27 576 francs), ou au minimum vieillesse (38 323 francs).

La pauvreté avait baissé entre 1984 et 1989 (de 10,4 % à 9,6 % des ménages), mais elle est remontée à 9,9 % cinq ans après. Elle ne touche plus les mêmes catégories : ce sont les inactifs et les jeunes qui sont le plus souvent pauvres, alors qu'en 1984 c'étaient les agriculteurs et les plus de quatre-vingts ans. La pauvreté concerne 20,5 % des familles monoparentales et 19,7 % des familles nombreuses. Le chômage est évidemment un facteur de paupérisation.

2 Peut-on sortir de la pauvreté ?

Les ménages pauvres recensés une année donnée ont, statistiquement, une ou deux chances sur trois d'être sortis de la pauvreté l'année d'après. Le taux d'entrée dans la pauvreté est heureusement plus faible, de l'ordre de 6 % par an. Cette rotation est vraie en France comme dans les autres pays développés, bien que ce chiffre ne permette pas d'évaluer quelle frange des ménages restent durablement « piégés » dans la pauvreté ou y

retombent régulièrement. Ce qu'on sait, en revanche, c'est que la conjoncture économique compte beaucoup : en 1988, année de forte croissance, 56 % des pauvres de l'année précédente étaient sortis de la catégorie ; en 1994, la proportion n'a été que de 45 %.

3 Quelles ressources l'Etat consacre-t-il à l'aide sociale ?

Le budget de l'action sociale et de la solidarité (ministère du travail et des affaires sociales) représente, en 1997, 61,42 milliards de francs (sur un total d'« interventions sociales » d'environ 180 milliards), dont 24,23 milliards sont consacrés au RMI. Pour les personnes en grande difficulté, « l'aide sociale obligatoire » de l'Etat représente 9,86 milliards de francs et les programmes d'action sociale et de prévention de l'exclusion, 1,1 milliard.

L'enveloppe de l'allocation aux adultes handicapés a progressé cette année de 7,2 % pour atteindre 22,3 milliards de francs. Le total des aides ciblées (RMI, aide au logement, allocations familiales, etc.) représente en France environ 3,5 % du PIB.

4 ...et à la lutte contre le chômage ?

Les moyens consacrés à l'emploi atteignent 150,3 milliards de francs dans le budget 1997, soit un peu moins de 10 % des dépenses totales.

L'allègement des charges sociales sur les bas salaires, qui est la politique choisie en France pour augmenter les créations d'emplois peu qualifiés, représente 42,8 milliards de francs.

Bibliographie

- **Le Partage du temps et des revenus**, de Yoland Bresson (Economica, 1995, 104 p., 65 F).
- **Temps choisi et revenu de citoyeneté**, d'Alain Caillé – conférence-débat avec Jean-Marc Dupuy – (Démosthène/Mauss, université de Caen, 14032 Caen Cedex, 1994, 62 p., 20 F).
- **Richesse du monde, pauvreté des nations**, de Daniel Cohen (Flammarion, 1997, 166 p., 95 F).
- **L'Allocation universelle**, de Jean-Marc Ferry (Editions du Cerf, 1996, 128 p., 59 F).
- **La Nouvelle Question sociale**, de Pierre Rosanvallon (Seuil, 1995, 228 p., 95 F).
- **Refonder la solidarité**, de Philippe Van Parijs (Editions du Cerf, 1996, 112 p., 59 F).
- **Vers un revenu minimum inconditionnel ?** (La Revue du Mauss, n° 7, 1^{er} semestre 1996, La Découverte/Mauss, 394 p., 195 F).
- **Public Economics in Action: The Basic Income/Flat Tax Proposal**, d'Anthony Atkinson (Oxford University Press, 1995).
- **Full Employment Regained ?**, de James E. Meade (Cambridge University Press, 1995).
- **Real Freedom for All**, de Philippe Van Parijs (Oxford University Press, 1995).
- « **Lutter contre la pauvreté tout en développant l'emploi : présentation des différentes stratégies et ébauche d'un programme d'action** », de Robert Haveman (Revue économique de l'OCDE, n° 26, 1996/1).
- **Renforcer les incitations au travail** (Perspectives de l'emploi, OCDE, juillet 1996).
- Sur Internet, le site du Basic Income European Network (BIEN.) peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.econ.ucl.ac.be/etes/bien/bien.html>.

Le revenu d'existence vu par Yoland Bresson

Dans une société marchande, le droit au revenu est fondamental. C'est comme au Monopoly, il faut un potentiel monétaire pour jouer. » Yoland Bresson a le verbe chaleureux et la vision ample. Cet économètre de formation, professeur à l'université Paris-XII - Saint-Maur, est l'un des plus constants défenseurs, en France, de l'idée d'un revenu inconditionnel.

Pour Yoland Bresson, la mutation de nos sociétés rend inéluctable un changement profond dans la distribution des revenus : « Dans les sociétés traditionnelles, la seule valeur, c'était la terre, ce qui induisait l'esclavage, le servage et enfin la rente. On est ensuite passé à la société industrielle, où, pour faire tourner les machines, on a besoin de travailleurs permanents. Le travail devient une marchandise qu'on appelle l'emploi. Aujourd'hui, nous en sommes arrivés à la satiété : l'objet en lui-même n'est plus rien, ce qui compte, c'est l'immatériel, le capital humain. Or la créativité n'est pas linéaire, elle est en dents de scie. Le travail existe toujours, mais l'emploi traditionnel à durée indéterminée tend à disparaître. Les artistes intermittents du spectacle sont la préfiguration d'un mode de fonctionnement de toute la société. Si les périodes d'activité sont intermittentes, il faut réfléchir aux moyens d'assurer un revenu d'existence constant. »

L'approche de Yoland Bresson – qui se définit politiquement comme gaulliste de gauche – appartient à un « keynésianisme orienté vers la redistribution ». Pour attribuer à chaque Français, sans distinction d'âge ou de ressources, un revenu d'existence de 1 600 francs par mois, il faut trouver 1 100 milliards.

L'économiste propose d'y arriver en cinq ans. « La marge d'endettement que nous laisse le traité de Maastricht permet d'envisager un emprunt de 220 milliards par an auprès du système bancaire, rémunéré à 1 % perpétuel. En contrepartie, chaque individu ouvrirait auprès de son choix un « compte d'existence » qui serait crédité de 320 francs par mois la première année, de 660 francs par mois la deuxième, pour parvenir en cinq ans à 1 600 francs par mois. » Le professeur Bresson fait observer qu'une telle masse de dépôts permettrait le développement du crédit et ne semble pas craindre le risque inflationniste.

Comment éviter que la France ne bute à nouveau sur la contrainte extérieure, comme à chaque fois qu'elle a tenté une relance en solitaire ? « Cela peut se faire sans déte-

riorer la compétitivité française, assure Yoland Bresson. Dans les secteurs exposés à la concurrence internationale, le revenu d'existence permettrait si nécessaire de contenir les hausses salariales. Ce serait neutre pour les salariés, et avantageux pour l'entreprise. » Pour lui, le revenu d'existence « fait éclater toutes les rigidités » : on peut s'en servir pour réduire le temps de travail et créer des emplois, pour développer l'économie solidaire et relationnelle, dans la mesure où les gens pourraient mettre cette ressource en commun pour emprunter et entreprendre. Les délinquants condamnés ne percevraient pas leur revenu d'existence, mais celui-ci pourrait permettre de leur constituer un « matelas » pour leur sortie de prison...

Yoland Bresson compte financer en partie son projet par la suppression d'un certain nombre de prestations actuelles qui seront contenues dans le revenu d'existence (allocations familiales, minimum vieillesse, etc.), mais surtout par l'élargissement de la base fiscale. L'avantage d'une montée en

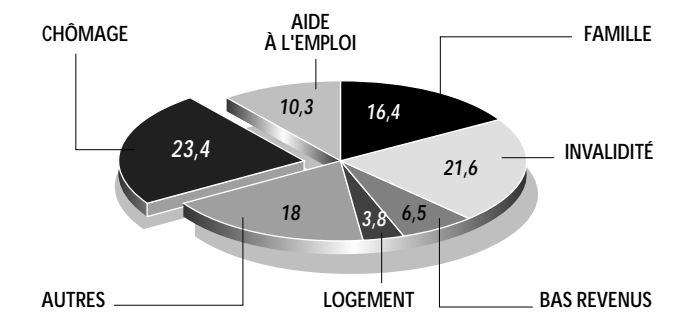
charge progressive, c'est qu'elle n'exige aucune grande réforme préalable, mais qu'elle la rend ensuite possible.

Depuis le temps qu'il se fait traiter d'utopiste, Yoland Bresson sait bien que ses idées prennent pas mal de gens à rebrousse-poil. « Il y a un obstacle mental à admettre qu'on paie les gens même s'ils ne travaillent pas. » Mais, selon lui, le revenu d'existence est « un dû ». Il ne fait qu'exprimer en monnaie la

S. Gh.

▼ Répartition des dépenses sociales dans l'OCDE

en % des dépenses au profit de la population n'ayant pas atteint l'âge de la retraite (1993)



Source : OCDE

Rente pétrolière pour tous en Alaska

NEW YORK

► Tous les ans, au mois d'octobre, quand le soleil s'en va hiberner, il pleut de l'argent sur l'Alaska. C'est, depuis quinze ans, un rituel très attendu qui adoucit la vie des 543 000 habitants du quarante-neuvième Etat américain, celui qu'on appelle « l'Etat de la dernière frontière ». Et chaque année, il en pleut un peu plus : en octobre dernier, tous les habitants d'Alaska, des nouveau-nés aux aîeux, ont reçu un chèque de 1 130,68 dollars.

Certains disent que c'est une manière de les payer pour continuer à vivre là. D'autres considèrent cette manne comme l'exercice d'un droit constitutionnel : en vertu de l'article VIII de la Constitution d'Alaska, les ressources naturelles de l'Etat sont la propriété de ses habitants. Et ce chèque providentiel qui arrive chaque année, dès lors qu'on réside depuis au moins un an en Alaska, provient du revenu du pétrole.

En 1969, l'Etat a vendu aux enchères les droits de forage de 164 puits sur le champ pétrolier de Prudhoe Bay. La vente lui a rapporté 900 millions de dollars, le

jackpot pour un Etat à peine âgé de dix ans dont le budget s'élevait à l'époque à 112 millions de dollars. La somme fut rapidement dépensée en équipements collectifs, mais les revenus du pétrole commencent à augmenter considérablement, à tel point que dans leur sagesse, les habitants de l'Alaska se mirent à penser au jour où la source se tarirait. En 1976, ils adoptèrent donc un amendement à la Constitution créant un compte d'épargne public qui serait alimenté par 25 % de tous les revenus pétroliers ; on le baptisa Fonds permanent de l'Alaska.

Qu'allait-on faire de ce fonds ? Au terme de quatre ans de débat, il fut décidé de le faire fructifier pour l'avenir, sa gestion étant confiée à un établissement parapublic, l'Alaska Permanent Fund Corporation. Le fonds est divisé en deux éléments : le capital, qui est placé, et le revenu dont une partie est redistribuée chaque année directement aux habitants : c'est le Permanent Fund Dividend Program.

Les dividendes du Fonds permanent ont déjà permis d'injecter plus de 5,8 milliards de dollars dans l'économie de l'Alaska. Les bénéficiaires le dépensent très différemment : certains, à la grande

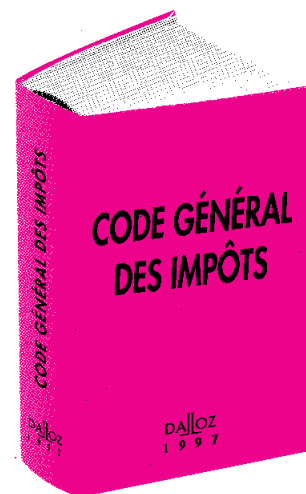
joie des agences de voyages, prennent des vacances sous les tropiques ; les enfants que les parents laissent disposer de leur pécule dévalisent les magasins de jeux électroniques ; et un tiers des gens, en moyenne, le mettent à la banque.

L'aspect le plus remarquable de cette rente pétrolière universelle est sans doute la manière dont les responsables de sa gestion sont arrivés à la pérenniser en investissant astucieusement le capital, aujourd'hui évalué à quelque 20 milliards de dollars : c'est en fait une sorte de fonds mutuel géré par l'Etat, qui a rapporté l'an dernier la bagatelle de 1,8 milliard de dollars, dont la moitié grâce au marché boursier.

Ainsi, même l'Alaska a profité de la longue période de hausse de Wall Street. Grâce à ses investissements boursiers, le Fonds a gagné l'an dernier six fois plus que ce que ne lui a rapporté le revenu du pétrole. D'une certaine manière, l'Alaska, dont 85 % du budget est assuré par les revenus pétroliers, est en train de se prémunir contre les risques de dépendance à l'égard du pétrole.

Sylvie Kauffmann

Le rouge s'impose



Ce code est en évolution permanente. Il intègre notamment la loi de finances rectificative pour 1996 et la loi de finances pour 1997. Le livre des procédures fiscales fait l'objet d'un volume séparé.

DALLOZ

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)							
Dernier mois connu	fév. +0,8	fév. -3,4	janv. +1,4	janv. -1	janv. +0,5	janv. +0,3	déc. -0,9
Cumul sur 12 mois	+4,4	+3,4	+2,8	-0,7	+1,5	+1,6	+3,5
Taux de chômage (en %)							
Dernier mois connu	fév. 5,3	fév. 3,3	fév. 11,3	fév. 12,8	janv. 12,4	janv. 6,2	fév. 9,7
Un an avant	5,5	3,3	10,3	12,1	12,2	7,9	9,6
Indice des prix (en %)							
Dernier mois connu	fév. +0,3	fév. -0,2	fév. +0,4	fév. +0,2	mars +0,1	fév. +0,4	fév. +0,1
Sur 12 mois	+3	+0,6	+1,7	+1,6	+2,2	+2,9	+2,2
Solde commercial (en milliards)							
Dernier mois connu (monnaies nationales)	janv. -17,9	fév. +462	déc. +8,3	déc. +11,3	déc. +4 057,1	janv. -0,6	janv. +2,1
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-170	+ 6 782,7	+97,2	+122,6	+ 68 064,2	-11,6	+34,4
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-170	+61,1	+64,6	+23,9	+44,2	-19,3	+25,3
Croissance du PIB (en %)							
4 ^e trimestre 1996 (rythme annuel)	+4	+3,9	+0,3	+0,4	-0,6	+4,6	+2,9
Sur 12 mois	+3,2	+3,1	+2,2	+2	+0,5	+2,6	+2,3
Solde des paiements courants en % du PIB							
1996 (estimations OCDE)	-2,1	+1,4	-0,7	+1,3	+3,5	-0,1	0
Déficit public en % du PIB							
1997 (prévisions OCDE)	-1,8	-2,6	-3,4	-3,2	-3,7	-3,7	-1,5
1996 (estimations OCDE)	-1,6	-4,1	-4,1	-4,1	-6,7	-4,8	-2,7
Dette publique en % du PIB 1996	64,2	87,4	61,3	55,1	124,4	56,1	100,5

INDICATEURS DE QUATRE PAYS ÉMERGENTS

● **CONGO.** La transition démocratique, commencée en 1992, n'a empêché ni les violences ni la mise en place d'un programme d'ajustement du FMI. Ce pays représente un débouché important pour la France, qui fournit 40 % des importations.

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
2,9 %	5,7 %	51,2 %
Espérance de vie : 51 ans		

● **UGANDA.** Le programme de redressement économique suivi depuis dix ans a donné des résultats appréciables. Mais ce pays demeure l'un des plus pauvres d'Afrique et pourrait souffrir des tensions qui affectent ses grands voisins : Zaïre, Soudan...

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
6,5 %	8 %	32,9 %
Espérance de vie : 42 ans		

● **ZAÏRE.** La guerre civile qui fait rage est le point d'orgue de la débâcle économique du pays qui s'achève en démantèlement de l'Etat et disparition de la monnaie nationale. La situation économique et politique du Zaïre est sans doute la plus mauvaise d'Afrique.

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
2,5 %	300 %	100 % (estim.)
Espérance de vie : 52 ans		

● **MAURICE.** La spécialisation de l'économie dans le textile et le tourisme a fait de ce pays l'un des plus riches d'Afrique. L'endettement est faible, le taux de chômage insignifiant, et le revenu par habitant est aujourd'hui l'un des plus élevés d'Afrique.

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
5,9 %	7 % (1995)	6,7 %
Espérance de vie : 70 ans		

À RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 675	37,91	25 590 000	3 121 500

« Retard à l'allumage » pour la demande intérieure

La reprise est dans les esprits, mais elle est encore peu visible sur la demande intérieure. L'investissement des entreprises tarde à repartir et la consommation, très irrégulière d'un mois à l'autre, plafonne.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee revoit légèrement à la baisse ses estimations de la demande intérieure française pour la première moitié de 1997. Une révision sans conséquence sur le PIB puisque, dans le même temps, les exportations progressent davantage que prévu. La croissance du PIB serait de l'ordre de 2,5 % en rythme annuel au premier semestre. Au passage, l'Institut avertit que cette croissance ne se traduira guère dans les chiffres des comptes trimestriels avant les résultats du deuxième trimestre (connus au mois d'août), ceux du premier trimestre étant affectés par un faible nombre de jours ouvrables. Il faudra donc être patient, et très prudent, dans l'interprétation des prochains comptes trimestriels.

Le « retard à l'allumage » de la demande intérieure aurait tout lieu d'inquiéter si, dans le même temps, n'étaient apparus de nouveaux éléments favorables dans le paysage économique. Le dernier en date est un début de redressement des anticipations de prix dans certains secteurs industriels depuis le mois de février : les prix à la production ont baissé en 1996, particulièrement pour les biens intermédiaires ; leur retournement, s'il se confirme dans les prochaines enquêtes de conjoncture,

▼ **France**
Ce ne sera pas la consommation, mais plutôt les exportations qui devraient jouer le rôle principal dans la reprise en cours

devrait avoir un effet positif sur la formation de stocks. Il y a à un facteur de croissance qui s'ajoute à ceux déjà à l'œuvre depuis plusieurs mois : la baisse des taux d'intérêt, le dynamisme du commerce international et l'amélioration de la compétitivité des produits français grâce à l'appréciation de la lire, de la livre, puis du dollar.

Ainsi s'explique le fait que la confiance dans la reprise ait continué de progresser, au cours des dernières semaines, chez les agents économiques comme chez les prévisionnistes.

Les évolutions de l'emploi et du pouvoir d'achat peuvent aussi contribuer à ce sentiment. Après la forte augmentation de 1996, la tenue des achats des ménages constitue un des principaux points d'interrogation de l'année 1997. La progression du pouvoir d'achat s'annonce beaucoup plus modeste que lors des reprises antérieures – surtout celle de la seconde moitié des années 80 qui avait bénéficié

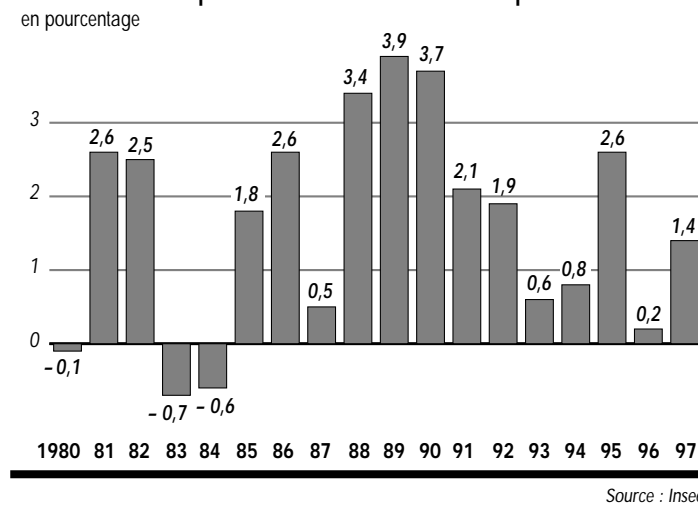
d'une très forte baisse du prix du pétrole –, et les possibilités de diminution du taux d'épargne paraissent limitées après le recul déjà prononcé de 1996. Une certaine remontée est même probable.

Certes, à la différence de la plupart des reprises de l'économie française intervenues dans le passé, la consommation n'est pas destinée à jouer les premiers rôles dans le redémarrage en cours. Ce qui est attendu cette fois est plutôt un schéma « à l'allemande » : une croissance amorcée par les exportations trouvant un relais dans l'investissement, puis dans la consommation. Encore faut-il que celle-ci ne soit pas trop déprimée dans la première phase et qu'elle apporte sa contribution par la suite, faute de quoi la croissance induite par la demande des entreprises se limiterait à une reprise technique qui retomberait vite.

Pour que la reprise s'affermisse, il faudra qu'intervienne, tôt ou tard, une reprise du pouvoir d'achat. Où en est-on sur ce point ? Ce qu'il faut mettre en regard de la consommation, c'est le pouvoir d'achat global, celui du « revenu disponible » qui prend en compte l'ensemble des revenus des ménages (revenus d'activité et du capital, prestations sociales) déduction faite des impôts et cotisations sociales. Il dépend des revenus individuels, mais davantage encore de l'emploi et des prélèvements obligatoires.

Depuis le début des années 90, le revenu disponible des ménages connaît une évolution médiocre – sauf passagèrement en 1995 –, un peu plus rapide toutefois que celle

▼ Evolution du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages



du produit intérieur brut. Sa part dans le PIB a augmenté, passant de 67 % en 1989 à 70 % en 1995. Les administrations ont amorti l'effet du ralentissement de la croissance sur le pouvoir d'achat en prenant à leur charge un déficit important. En particulier, le creusement du déficit de la sécurité sociale a apporté plus d'un point de pouvoir d'achat du revenu disponible entre 1991 et 1995.

Cette contribution s'est inversée en 1996 : l'augmentation des prélèvements sociaux (essentiellement la mise en place du RDS en février) et la stagnation de l'emploi se conjuguant, le pouvoir d'achat du revenu disponible est resté pratiquement stable (+0,2 %), ce qui constitue le plus mauvais résultat depuis les baisses de 1983-1984. L'année 1997 se présente mieux

grâce à l'allègement de l'impôt sur le revenu, grâce aussi au retour de gains de pouvoir d'achat salariaux : la progression du salaire moyen est actuellement de l'ordre de 2,5 % en rythme annuel, ce qui, compte tenu de la modération de l'inflation (1,6 % sur un an en février), représente environ 1 % de pouvoir d'achat. C'est sensiblement plus que les trois années précédentes.

Reste l'inconnue de l'emploi dont l'évolution détermine largement la masse des revenus, et qui est la meilleure façon de distribuer collectivement du pouvoir d'achat. Après une baisse, les effectifs salariés ont très légèrement augmenté au quatrième trimestre 1996 (+0,1 %). Ce résultat est encore fragile et demande confirmation. Mais il pourrait être la traduction

de deux phénomènes mis en évidence par plusieurs études récentes (notamment dans le dernier rapport du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts) : une croissance devenue plus riche en emplois depuis le début des années 90, et des délais d'ajustement de l'emploi à l'activité désormais plus courts.

Le premier phénomène s'explique surtout par le développement du travail à temps partiel, très rapide depuis 1992, qui est une forme de réduction de la durée du travail, et, dans une mesure encore limitée, par les allègements de charges sur les bas salaires dont les effets pleins sont à moyen-long terme. Il a été observé pour l'essentiel dans une période de basse conjoncture. S'il se vérifie dans le sens de la reprise, l'emploi doit se remettre à augmenter pour un rythme de croissance inférieur au seuil des 2 % qui était la règle dans les années 80.

Le second mécanisme rend l'emploi plus réactif aux fluctuations de l'activité, ce qui a pour effet de les amplifier. Les ajustements du chômage et des revenus, qui étaient autrefois très progressifs, se font dans des délais plus courts, avec des conséquences sur la demande des ménages. La faiblesse de la consommation, et donc la récession, ont pu en être aggravées en 1993. En sens inverse, l'emploi et le pouvoir d'achat pourraient se redresser plus vite en 1997 que lors des reprises antérieures, réduisant le risque d'une rechute de la consommation.

François Monier

Casablanca, une place financière est née

Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi les investisseurs étrangers ne sont pas plus nombreux à venir au Maroc. Peut-être tout simplement par paresse. Ici, à trois heures de vol de Paris, vous avez des coûts comparables à ceux de la Malaisie, un savoir-faire indéniable, des infrastructures adéquates, une administration tatillonne mais qui s'améliore, un régime politique stable...

Les Marocains ont dû boire du petit lait en écoutant Pasquale Pistorio, le PDG de SGS Thomson, le groupe franco-italien d'électronique, faire publiquement la promotion du royaume, à l'occasion de l'extension d'une de leurs usines marocaines, à Casablanca, il y a quelques jours. C'est à peine si M. Pistorio a regretté la pénurie de techniciens, une taxation des bénéfices industriels excessive, comparée à ce que proposent les « dragons » asiatiques. L'heure était aux éloges : « Le coût de l'heure travaillée est 3,2 dollars au Maroc, 2,9 dollars en Malaisie, 7 dollars à Singapour, et 1 dollar en Chine. Et le personnel marocain est stable », a ajouté le président de SGS Thomson. Rarement les investisseurs étrangers plaident avec une telle conviction la cause du pays d'accueil...

Aux prises avec une population malmenée par le chômage, le gouvernement marocain ne ménage pas ses efforts pour séduire les capitaux étrangers. Refonte des outils juridiques qui composent l'environnement des affaires, campagne massive de privatisation, concession au privé de services publics... Au cours des cinq

▼ **Maghreb**
Le Maroc a modernisé son système économique. La Tunisie cherche, elle aussi, à attirer les investissements étrangers

dernières années, la modernisation a davantage touché le système économique que le monde politique.

C'est vrai en particulier de la Bourse. En 1992, le marché des capitaux était inexistant au Maroc. L'argent en quête de placement ne pouvait s'investir qu'en bons du Trésor, tandis que les entreprises devaient se financer auprès des banques. La capitalisation boursière de Casablanca, l'unique Bourse du royaume chérifien, ne dépassait pas 2,4 milliards de dollars.

Depuis, la Bourse de Casablanca a opéré sa mue. Privatisée, elle accueille 13 sociétés de Bourse, plus d'une vingtaine de fonds communs de placement, des succursales des grands cabinets internationaux d'expertise comptable... Les entreprises cotées doivent désormais présenter des comptes certifiés aux normes internationales et les transactions boursières sont en cours d'informatisation...

Les premiers résultats sont là. Entre 1992 et 1996, la capitalisation

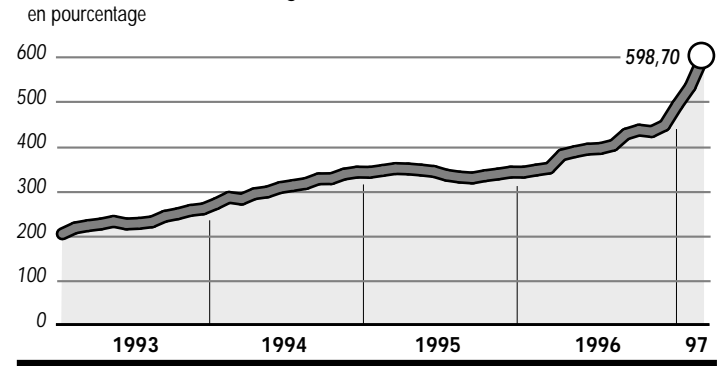
boursière a presque quadruplé, passant de 2,4 milliards à 8,6 milliards de dollars. Durant la même période, le volume des transactions a été multiplié par vingt (de 110 millions à 2,2 milliards de dollars), dopé par une hausse des cours à faire rougir les vieilles Bourses occidentales. Depuis cinq ans, l'indice des valeurs de la Bourse de Casablanca affiche une croissance moyenne annuelle de 25 %. L'an passé, la hausse a frôlé les 30 %.

Afrique du Sud mise à part, le Maroc s'enorgueillit (avec probablement un brin d'exagération) d'abriter la première Bourse du continent africain avec l'Egypte. L'IFC (International Finance Corporation), la filiale de la Banque mondiale chargée du secteur privé, a d'ailleurs récemment inclus les performances de Casablanca dans l'indice des Bourses des pays émergents qu'elle publie.

Au-delà de cette récompense, il reste à la Bourse de Casablanca à attirer les capitaux. D'abord ceux des Marocains qui rechignent toujours à investir leurs économies en Bourse. Celles-ci sont importantes (20 % du produit intérieur brut) mais, selon une étude, les sommes déposées dans les fonds communs de placement représentent à peine 2 % des avoirs détenus en banques.

Il reste également à séduire les investisseurs étrangers (1 milliard de dollars d'investissements industriels et boursiers sont attendus cette année). Président de la SBVC, la société en charge de la gestion quotidienne du marché boursier, Amyn Alami l'admet volontiers : « Les investisseurs étran-

▼ Evolution de l'indice général de la Bourse



gers détiennent à peine 3 % de la capitalisation boursière de Casablanca », contre 6 % en 1994, l'année record. Le chiffre est insuffisant, même s'il a l'avantage de mettre le royaume à l'abri d'un krach semblable à celui qui a eu lieu au Mexique, il y a quelques années.

Le Maroc n'est pas un cas d'épée. Poussée par les institutions financières internationales et l'Union européenne (UE), la Tunisie mène une politique similaire en cherchant à s'ouvrir davantage aux investisseurs étrangers. Depuis peu, les étrangers peuvent acquérir jusqu'à 49 % du capital des firmes, cotées ou non à la Bourse de Tunis (contre 10 % auparavant pour les seules entreprises cotées et 30 % pour celles qui ne l'étaient pas). Un nouveau code des hydrocarbures est en cours de finalisation et le code des mines est en chantier. Il s'agit de permettre « aux étrangers de faire des placements rémunérateurs dans une

économie émergente », explique le ministre de la coopération internationale et de l'investissement extérieur, Mohamed Ghannouchi.

Il n'est pas jusqu'à l'Algérie, elle aussi suivie de près par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, qui souhaite séduire les investisseurs étrangers. Mais, secteur des hydrocarbures mis à part, la tâche est impossible dans le contexte actuel de guerre civile. La paix revenue, la situation changera-t-elle ? Le chemin est encore long qui mettra les pays du Maghreb au niveau des « dragons » asiatiques.

En 1996, pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, les investissements de portefeuille n'ont pas dépassé 650 millions de dollars, selon une étude récente de la Banque mondiale. Même s'ils ont plus que triplé d'une année sur l'autre, ils représentent à peine 10 % de ce qu'a reçu la seule Chine l'an passé.

Jean-Pierre Tuquoy

UN CHIFFRE

117

milliards de francs

LE COÛT ANNUEL D'UNE GÉNÉRALISATION DE LA RETRAITE À 55 ANS

Peut-on accorder la retraite à 55 ans à l'ensemble des salariés ? La réponse – elle est bien connue – est non. Les raisons ne sont ni morales ni sociologiques, mais financières : la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) n'en supporterait pas le choc... à cotisations inchangées.

Ayant fait tourner leurs ordinateurs, les caisses de retraite ont calculé que la généralisation de la retraite à 55 ans pour l'ensemble des salariés coûterait au bas mot 117 milliards de francs par an. Soit les pensions de trois millions de retraités supplémentaires auxquelles il faudrait ajouter, lorsque la mesure aurait atteint son régime de croisière, la perte d'un million de cotisants.

Qui paierait ces 117 milliards ? Les salariés de toute façon : par leurs impôts si les déficits qui résulteraient de l'abaissement de l'âge de la retraite étaient budgétisés ; ou encore par leurs cotisations, si les actifs finançaient les retraites des inactifs.

Il faudrait alors augmenter les cotisations retraite de 16,35 % à 23,35 %.

Sortir de la confiance administrée

par Thierry Sessin

Tout le monde en convient, le système bancaire français est en crise. Mais de quelle crise s'agit-il ? L'élément crucial est certainement qu'il est confronté, depuis le milieu des années 80, au mouvement de libéralisation financière. Ce mouvement induit des changements radicaux qui bousculent les bases sur lesquelles reposait la stabilité de notre système financier ; parmi elles, le rôle de la confiance est fondamental. Pour cette raison, il faut se demander si le rôle de la confiance dans le fonctionnement du système bancaire n'est pas en mutation, et si oui, vers quoi ?

Le crédit est par nature une question de confiance. Les banques, en accordant un prêt, donnent crédit à celui qui l'obtient en pariant sur ses capacités de remboursement. De la même manière, les banques se font mutuellement confiance au cas où l'une d'entre elles demanderait l'assistance des autres pour faire face à des difficultés provisoires. Enfin, face au flou comptable des résultats des banques, et quelle que soit la qualité du contrôle des superviseurs, la relation qui lie le régulateur et le système bancaire est, par nature, une relation de confiance.

Confronté à la libéralisation financière, à l'intégration européenne et au transfert prévisible des compétences des superviseurs nationaux à la banque centrale européenne, la confiance est en train de changer de nature. D'une confiance administrée, nous passons péniblement à la confiance partagée.

Mais, d'abord, qu'est-ce que la confiance administrée ? Avant la libéralisation financière, tous les éléments déterminant la confiance étaient administrés : la concurrence, la segmentation de la clientèle des banques, ainsi que l'actionnariat bancaire muselé par des échanges de participations croisées et par l'Etat actionnaire. La confiance administrée fixait des repères quantitatifs (montant de crédit à distribuer), qualitatifs (type de population d'emprunteurs à rationner ou à financer), et l'Etat prenait à sa charge les excès de confiance du système bancaire en absorbant systématiquement les pertes des banques imprudentes.

Si la confiance n'est plus administrée, quelle forme prend-elle dans le mouvement de libéralisation financière ?

Pour certains, la confiance se déterminerait à un niveau globalisé, au travers de contraintes n'ayant plus qu'un très lointain rapport avec l'implication des banques dans le financement de l'économie. Concrètement, la confiance découlerait du respect par les banques d'un niveau de rentabilité des fonds propres jugé suf-

fisant par un actionnariat internationalisé, débarrassé des obligations réciproques d'actionnaires coresponsables.

Malheureusement, rien n'est évident en finance globalisée. Le paradoxe est que, plus la libéralisation financière progresse, plus le rythme des innovations financières devient élevé, et plus les individus ont besoin de confiance. Après tout, nous pourrions nous féliciter qu'enfin les banques distribuent du crédit sur la base de leurs convictions intimes et soient affranchies des contraintes imposées par la confiance administrée. Mais gardons-nous de tout excès de confiance dans les vertus de la confiance, car la transition est brutale pour les acteurs habitués à la confiance administrée. Désormais, la confiance n'est plus imposée d'en haut mais provient d'un équilibre entre trois niveaux : la confiance entre les clients et les banques, d'une part, entre les banques elles-mêmes, d'autre part, et entre le régulateur et le système bancaire.

L'amélioration de la rentabilité des banques françaises passe par un renforcement des liens avec leurs clients

L'efficacité du système bancaire dépend d'une méthode (quel type de relation construire avec les clients), d'une éthique commune (les banques partagent-elles des valeurs et des règles communes pour se porter mutuellement assistance ?), et d'un principe hiérarchique (l'autorité chargée de la surveillance des banques bénéficie-t-elle d'une position hiérarchiquement supérieure à celle des banques ?). Le principe de la confiance partagée se substituant à la confiance administrée, l'organisation de la confiance par le système bancaire et son autorité de tutelle nécessite une triple métamorphose : un renforcement des liens de confiance entre les banques et leurs clients ; le partage d'une éthique commune entre les banques françaises ; une réforme profonde du lien de tutelle entre les banques et les autorités de surveillance.

Il serait faux de croire que l'amélioration de la rentabilité des banques françaises pourrait se faire sans un renforcement des liens avec leurs clients. Bien au contraire, parmi les banques les plus rentables d'Europe, les

banques anglaises voudraient s'inspirer des avantages du modèle allemand, tel que l'investissement dans la relation de long terme entre le client et la banque. De même, le fait que les réseaux mutualistes et coopératifs, en France, résistent mieux à la crise prouve que la proximité et les relations de long terme favorisent la rentabilité, y compris à court terme.

Pour que les banques soient impliquées dans des relations de confiance avec leurs clients, il faut qu'elles participent d'une communauté de valeurs. Encore une fois, le système bancaire français est loin d'afficher une éthique commune. Les événements récents relatifs au statut des caisses d'épargne, ou les réactions suscitées par le plan de sauvetage du Crédit lyonnais en témoignent : à la différence de leurs consœurs britanniques ou allemandes, les banques françaises se sentent de moins en moins liées par une communauté de valeurs. Pourtant, l'amélioration de la robustesse de notre système bancaire ne peut se faire sans des règles d'assistance entre banques partageant une même éthique. En l'absence de règles de comportement communes, des faillites bancaires aux conséquences bien plus néfastes pour l'ensemble du système bancaire risquent de se produire, d'autant que les interventions de sauvetage des pouvoirs publics se feront plus exceptionnelles.

Enfin, et parce que l'intégration européenne nous y oblige, il faut redéfinir le lien entre les banques et l'autorité chargée de la surveillance. D'une façon générale, il faut renforcer plutôt qu'alléger le contrôle des banques, non pas sous la forme de ratios de solvabilité supplémentaires, facilement contournables par les banques, mais par des procédures de pré-engagement des banques sur un montant de pertes à ne pas dépasser, complétées par le principe de coercition graduée, destiné à réagir progressivement mais promptement à la détérioration de la santé financière. C'est par de telles mesures que l'on parviendra à rétablir le lien de confiance hiérarchique entre les régulés et le superviseur.

La réforme du système bancaire français concerne donc non seulement la communauté bancaire et le superviseur, mais également ceux qui, parmi les chercheurs, tentent de saisir les nouveaux comportements et d'en déduire des implications concrètes. Sachons les réunir pour l'occasion.

Thierry Sessin, docteur ès sciences économiques, vient de soutenir sa thèse sur le thème de la confiance appliquée au système bancaire, sous la direction de Michel Aglietta, de l'université de Nanterre.

Les sociétés innovantes au secours de l'emploi

par Ivan Minssieux

S'il est un chiffre que l'actualité récente a promis à la fortune, c'est bien celui-ci : 11 millions d'emplois ont été créés par l'économie américaine entre 1992 et 1996. La performance, un rien déconcertante, invite aux interrogations ; les raisons avancées pour en rendre compte ne manquent pas : relative modicité du coût du travail, sous-évaluation du dollar pendant la période et, surtout, flexibilité, qui fait figure de sésame du plein emploi retrouvé.

Loin de nous l'idée que ces facteurs, et en particulier le dernier cité, soient sans objet : aux Etats-Unis, depuis le début des années 90, quatre postes sont créés quand trois disparaissent, et la mobilité de la main-d'œuvre nourrit l'expansion de l'économie comme de l'emploi. Mais présumer que la recette est transposable en l'état à la France, c'est oublier que les formules, fussent-elles magiques, résistent mal à l'acclimatation forcée. C'est aussi négliger l'attachement de nos concitoyens à un modèle social moins agressif qu'aux Etats-Unis. Faut-il en conclure que notre pays est inapte à s'accommoder du nécessaire renouvellement de son appareil productif, de cette respiration de l'économie sans laquelle la création d'emplois est étouffée ? Non. Mais il lui faut suivre une voie qui, sans relever du registre ambigu de l'exception française, soit conforme à ses valeurs et à ses talents. De quoi s'agit-il ? Avant de risquer une réponse, quelques constats.

A de rares exceptions près, et s'agissant de leurs activités existantes, les entreprises ne seraient plus guère disposées à accroître leurs effectifs, du moins sur le territoire national. Cette nouvelle donne serait liée à l'accroissement de la pression concurrentielle, à la poursuite, voire à l'accélération escomptées des gains de productivité, à la faiblesse de la demande et au défaut général de visibilité. Même la réalisation de performances flatteuses ne serait plus en mesure d'inverser cette tendance fondamentale. Une entreprise qui dégage des bénéfices importants sur ses métiers habituels – et n'entend pas s'en éloigner – préfère avant tout : rémunérer ses actionnaires ; tirer parti des opportunités de placements financiers que la libéralisation des mouvements de capitaux a multipliées et bénéficier du niveau élevé des taux d'intérêt réels, qui demeure de surcroît supérieur à la croissance de l'économie.

Ces deux constats débouchent sur l'idée suivante : seul le lancement d'activités réellement nouvelles justifie des créations nettes d'emplois. Une entreprise qui s'engage dans un métier nouveau ou qui adopte une stratégie de

développement fondée sur des produits résolument innovants nourrit un besoin impérieux des compétences qui lui font défaut. La perspective de conquérir d'importantes parts de marché grâce à un avantage comparatif tangible et le fort retour sur investissement attendu, qui en est le corollaire, justifient les prises de risque, au nombre desquelles il faut désormais compter la hausse des effectifs. En définitive, l'innovation, et elle seule, serait encore pourvoyeuse nette d'emplois.

Ainsi formulé, le diagnostic reste pourtant trop sommaire : si la plupart des grandes firmes innovent, bien peu augmentent leurs effectifs, et le solde global est même négatif. C'est qu'à l'accroissement de la masse salariale les entreprises importantes préfèrent souvent le redéploiement des effectifs. Aussi est-il impossible de faire l'impasse sur la distinction entre PME et grandes entreprises

La part des petites sociétés dans les créations nettes d'emplois excède largement leur part dans l'économie

La question des rapports entre la taille des entreprises et la création d'emplois a été souvent posée et a donné lieu à de nombreux travaux. Une récente publication de l'OCDE (*SMEs and Employment Creation*, de Paul Schreyer) en offre une synthèse. Elle confirme que la part des petites sociétés dans les créations nettes d'emplois excède toujours largement leur place relative dans l'économie. Que l'on ne se méprenne pas, toutefois : cela ne signifie pas, *a contrario*, que le recul de l'emploi dans les entreprises d'une certaine taille est inéluctable. Si l'avenir de l'emploi dans les grandes entreprises industrielles est compromis, en raison des gains de productivité, tout indique que de nombreuses activités nouvelles sont en vue, et même en œuvre, dans le domaine des services.

A titre d'illustration, les besoins informatiques liés au passage à l'euro – et au nouveau millénaire – devraient entraîner prochainement la création, en France, de 7 000 emplois dans les SSII (sociétés de services informatiques). Et rien n'interdit aux entreprises importantes, souvent appuyées sur de solides capacités de financement, de tirer parti de ce type d'opportunités pour embaucher. A

l'exemple de Cap Gemini (22 000 salariés) ou de Sema Group, ou encore d'entreprises de communication comme Canal Plus, dont les effectifs ont doublé entre 1990 et 1995.

Cela étant, il faut convenir que les petites entreprises sont mieux armées pour réagir avec promptitude aux transformations de la demande et qu'en matière d'emploi ce sont elles qui portent le plus d'espoirs. Pas toutes, naturellement : l'exiguïté n'a jamais pu, à elle seule, tenir lieu de vertu. Mais les entreprises petites et moyennes qui développent de nouveaux produits (plus encore que de nouveaux procédés) et qui s'appuient sur une démarche radicalement innovante ont besoin de compétences d'autant plus diverses, du scientifique au juridique, du technique au financier, du logisticien au commercial, que leur croissance est vive. Aussi sont-elles « condamnées » à embaucher rapidement et souvent fortement. De ce processus, plusieurs sociétés pourraient témoigner, comme Genset (biotechnologies), Picogiga (semi-conducteurs) ou Ubi Soft (logiciels ludiques et éducatifs) dont les effectifs ont été multipliés par sept en trois ans (52 salariés en 1993, 368 en 1996).

Le problème français réside précisément dans la rareté de ces « cheval-légers », qui tient elle-même à toute une série de facteurs : le clivage entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise ; les obstacles à l'essaimage des laboratoires publics ; la faiblesse du capital-risque et de la propension aux investissements risqués (en l'absence d'incitations fiscales adéquates) ; le défaut de culture technologique des investisseurs ; ou encore les insuffisances de la propriété industrielle. Sur quelques-uns de ces points, des réflexions sont déjà engagées, parfois depuis plusieurs années, mais elles tardent à s'inscrire dans les faits.

Ce serait faire preuve d'une myopie singulière que de négliger ces questions et de ne pas voir que ce sont elles, en définitive, qui conditionnent l'avenir de l'emploi. L'éclosion de nombreuses petites sociétés innovantes à forte croissance et bien sûr leur épanouissement peuvent être à la France ce que la flexibilité est aux Etats-Unis : le mode de renouvellement de l'économie, porteur d'expansion et d'emplois. Un mode séduisant en ce sens qu'il fait appel à l'excellence et à l'imagination plutôt qu'aux vertus incertaines d'un modèle importé.

Ivan Minssieux est économiste à la direction des études de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

ARTICLES ET REVUES

L'Union monétaire au miroir américain

par Daniel Cohen

Les Américains portent sur l'Union monétaire européenne un regard à la fois serein et incrédule. Incrédule, car ils y voient une ambition politique dissimulée derrière une ambition économique, ce qui manifeste à leurs yeux le « tic » habituel des Européens à manipuler l'économie à des fins politiques. Mais ce constat incrédule se double d'un autre qui est extrêmement serein : l'Union monétaire européenne ne serait, au fond, rien d'autre que le rapprochement des économies européennes vers le « modèle » américain. A l'aune de ce second critère, l'Europe préparerait des jours heureux et des jours tristes. Heureux, puisque les bénéficiaires d'un grand marché monétaire et financier ne tarderont pas à se faire sentir. Au financement bancaire traditionnel dont la forme contractuelle est sans originalité (un prêt, un programme fixe de remboursement) pourraient se substituer progressivement des formes de financement beaucoup plus diversifiées : des programmes contingents à tel ou tel indicateur, des « joint ventures » beaucoup plus ambitieuses, eu égard aux entreprises de recherche et de développement ou aux moyennes entreprises (*junk bonds, bowie bonds...*).

Tout cela est fort bien, mais, comme toute médaille, celle-ci a son revers. Réunis à Washington par le FMI, une cinquantaine d'économistes européens et américains ont récemment été amenés à en faire l'inventaire. Sans répéter le diagnostic globalement favorable qui a été fait, faisons brièvement le bilan des points faibles qui ont été recensés.

Premier risque de fracture : celui du système bancaire européen. Selon un article présenté par Garry Schinasi et Alessandro Prati, les banques commerciales du Vieux Continent sont à la veille de subir un choc brutal qui pourrait en faire la sidérurgie du début du prochain siècle. Selon leurs estimations, le coût unitaire de l'activité bancaire européenne est près de 50 % supérieur à celui observé aux Etats-Unis. Protégés par des espaces monétaires exigus, les établissements européens n'ont pas subi la pression concurrentielle qu'ont connue les banques américaines au cours des années 80, sous l'effet de la déréglementation reaganienne du secteur. Le scénario prédit est donc un mélange, en fait déjà amorcé, de faillites-fusions-restructurations...

Seconde ligne de front : une incertitude nouvelle sur la valeur externe de l'euro due aux arbitrages des portefeuilles internationaux. Le dollar bénéficie aujourd'hui d'un rôle financier qui outrepassa le rôle économique des Etats-Unis. Alors que l'Europe et les Etats-Unis ont environ le même poids économique, le rôle du dollar reste à ce jour double de celui des monnaies européennes. Si un réaménagement brutal de portefeuille devait se produire, il pourrait en résulter un choc puissant qui ne serait pas nécessairement à l'avantage de l'euro s'il devait en résulter une appréciation brutale de sa parité.

Deux scénarios s'affrontent en ce domaine. L'un consiste à penser que l'ajustement ne saurait être que progressif, et donc sans grand danger de court terme. L'autre point de vue consiste à rappeler que l'effondrement du rôle de la livre sterling au profit du dollar dans les années 30 a obéi à la même logique et s'est fait soudainement. Toutefois, le dollar aujourd'hui n'est pas dans la même situation que la livre sterling alors, notamment du fait du poids politique des Etats-Unis. Comme le rappellent Paul Masson et Bart Turtelboom, les pays asiatiques (Japon, Chine, Corée...) détiennent aujourd'hui 56 % des réserves de change mondiales, et leur boulimie en ce domaine doit beaucoup à des considérations géostratégiques (Taïwan étant le détenteur du record en ce domaine)...

Autre motif d'instabilité prévisible du change : une nouvelle attitude de *benign neglect* des Européens vis-à-vis de la valeur externe de leur monnaie. Ce point de vue est avancé par Fred Bergsten et Jean Pisani-Ferry. Le *benign neglect* (la « négligence voulue ») a longtemps caractérisé l'attitude des Américains à l'égard du dollar. Comme les Etats-Unis forment un grand pays relativement fermé au reste du monde, ils craignent beaucoup moins que les nations européennes les fluctuations du change. Ainsi au début des années 80, pour combattre l'inflation, les Américains n'ont pas hésité à laisser s'apprécier le dollar du double de sa valeur initiale (!). Aucune nation européenne ne peut se permettre unilatéralement de mener une telle politique. Fred Bergsten note à ce sujet l'étonnante différence d'évolution entre la parité yen-dollar et la parité mark-dollar, la première étant de 50 % plus volatile que la seconde... Ce que les nations européennes ne peuvent faire seules, l'Europe pourrait se le permettre : apprécier sa monnaie brutalement pour endiguer l'inflation, ou la dévaluer fortement pour résorber un éventuel déséquilibre commercial sont des options qui seront bientôt ouvertes à l'Europe.

Pour conclure, on peut prédire que l'Union monétaire européenne fera beaucoup plus que simplement rendre fixes des parités monétaires intraeuropéennes : elle pourrait transformer profondément l'équilibre financier européen, et l'équilibre monétaire mondial. Garder les yeux fixés sur les aspects positifs de cette transformation (un financement plus riche, plus diversifié), et ne pas négliger l'ampleur de la secousse : tel pourrait être le bilan de ces études...

EUROPEAN MONETARY UNION AND INTERNATIONAL CAPITAL MARKETS. STRUCTURAL IMPLICATIONS AND RISKS de Garry Schinasi et Alessandro Prati
Fonds monétaire international, document de travail, mars 1997.
CHARACTERISTICS OF THE EURO, THE DEMAND FOR RESERVES AND POLICY COORDINATION UNDER EMU de Paul Masson et Bart Turtelboom
Fonds monétaire international, document de travail, mars 1997.
THE IMPACT OF EURO ON EXCHANGE RATES AND INTERNATIONAL COOPERATION de Fred Bergsten
Institute for International Economics, Washington, document de travail, mars 1997.
THE EURO AND EXCHANGE RATE STABILITY d'Agnès Benassy-Quere, Benoît Mojon et Jean Pisani-Ferry
Cepii, document de travail, mars 1997.

“UN MÉCANISME MONÉTAIRE AVEC L'EURO CONSTANT”

MOYEN D'UNE POLITIQUE DE RELANCE

Proposé par le “Centre Jouffroy pour la Réflexion Monétaire” (fondé en 1974)
88 bis rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris
P.U.F. - 125 pages - 100 Frs
En vente en librairie

Condensé en 6 pages sur demande. Tél.: 01 46 22 10 50

Secteurs de Pointe Inf

Ingénieurs Consultants
à fort potentiel

1-8 ANS D'EXPERIENCE

Pouvez-vous offrir
meilleure évolution
à votre carrière ?

Leader français de l'ingénierie et du conseil technologique, Altran a réalisé en 1996 une croissance de 35 %. Regroupant 3200 consultants dans 8 pays d'Europe, nous sommes partenaire de 300 grands groupes dont nous accompagnons la progression dans leurs projets d'innovation.

Alors, si jouer un rôle actif dans les projets majeurs de demain vous motive, rejoignez nos équipes.

Notre fonctionnement souple et décentralisé, vous offre une dynamique de carrière à la mesure de vos ambitions.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en indiquant la référence choisie à Jean-Michel Martin, Altran, 58 Bd Gouvion St-Cyr, 75858 Paris Cedex 17.

Notre fort développement dans les environnements technique et scientifique nous amène à rechercher des ingénieurs grandes écoles, débutants ou confirmés, qui souhaitent valoriser leurs compétences en intervenant sur des projets d'envergure. Nous vous confierons, en fonction de votre expérience, des responsabilités de conception, assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise ou de conseil.

INGÉNIEURS INFORMATIQUE TECHNIQUE REF. LMDE-402

Vous souhaitez vous impliquer sur des projets à la pointe de la technologie (Aéronautique, Transport, Energie...). Vous serez chargé de spécifier, concevoir, développer des calculateurs embarqués, des systèmes de contrôle commande, des simulateurs...

Vous justifiez d'une première expérience réussie de ces métiers, des contraintes de fonctionnement et du contexte de développement : normes, certifications, systèmes temps réel (C++, ADA, VRTX, SART, SDAT, OMT...).

CONSULTANTS JUNIORS TÉLÉCOMS REF. LMDE-403

Le monde des télécommunications et l'essor de ses technologies vous passionnent. Vous souhaitez intervenir dans la conception et/ou le développement de systèmes ou d'appareils de communication. Vous avez une expérience reconnue dans le développement de logiciels embarqués (méthode d'analyse objet) en environnement noyau temps réel. De bonnes connaissances techniques sont requises en téléphonie : maîtrise de l'environnement PABX, réseaux publics (RTC, RNIS...), en communication numérique.

http://www.altran.fr



Les ingénieurs de l'innovation

Paris
Toulouse
Rennes
Nantes
Brest
Lyon
Grenoble
Lille
Metz
Nancy
Strasbourg
Aix
Orange
Valence
Toulon
Bruxelles
Madrid
Londres
Berlin
Francfort
Rome
Milan
Stockholm

MEDIA PA PHOTOGRAPHIE PETERS CORREZ

Avec vous,
le Monde Sans Fil
est plus performantIngénieur télécom
Planification de réseaux
Nantes

1 million de clients au début de 1997, soit environ 40 % de parts de marché de téléphonie mobile, SFR est aujourd'hui la principale entreprise de CEGETEL, le pôle télécommunications du groupe Générale des Eaux. Pionnier dans la conception, la réalisation et la maintenance de réseaux nationaux en téléphonie mobile, SFR est aussi une entreprise particulièrement innovante dans l'offre des services à la clientèle du téléphone mobile.

Ingénieur télécom, débutant ou disposant d'une première expérience, vous avez appréhendé la planification de réseaux BSS lors d'un stage significatif. Notre Direction Régionale Ouest située à Nantes, vous propose de participer à la conception et à l'optimisation des réseaux de transmission de la région par la gestion d'outils de conception et d'équipements BSS.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV sous la réf. IT/NL/LM (sur la lettre et l'enveloppe) à SFR, Département Recrutement/Intégration, 1 place Carpeaux, 92915 Paris- La Défense Cedex.



LE MONDE SANS FIL EST A VOUS.

PHOTO : ARTHUR GONZALEZ

MEDIA SYSTEM

Account Operations
Manager *

Leader mondial dans le domaine de l'ingénierie informatique (solutions globales, facility management...), nous raisonnons à l'échelle internationale et avons construit notre organisation européenne pour la meilleure qualité de services. Pour accompagner le développement de notre département Client/Serveur, nous cherchons un Account Operations Manager.

Vous prenez en main, de façon opérationnelle, la direction du système d'information distribué d'un client en environnement international. Vous coordonnez, organisez les projets et managez l'équipe en place (25 personnes environ). A 35/40 ans, vous avez 4 années d'expérience dans la direction de projets liés aux nouvelles technologies de type Web, Internet...

Vos objectifs sont la fiabilité et la performance de l'architecture informatique et la satisfaction de nos clients.

Bilingue américain/français, vous avez impérativement une expérience de la direction de projets dans un contexte international en environnements distribués (Windows NT, LAN/WAN...).

Nous saurons reconnaître votre réussite et vous proposer des évolutions à l'échelle européenne.

Poste basé au Sud de Paris.

Merci d'adresser votre candidature à notre conseil Sylvie Blain, « Carrières de l'Informatique », sous la référence 6251 LM. ALEXANDRE TIC, 2 rue de l'Eglise, 92200 Neuilly-sur-Seine.

*Directeur de Projets

ALEXANDRE TIC
Certifié ISO 9001

Nos VALEURS n'attendent pas
le nombre des années,
elles n'attendent
que VOUS.

La haute technologie au service du médical

General Electric (79 milliards de \$ de CA, 239 000 salariés, dont 50 000 en Europe) est l'un des premiers groupes mondiaux, aux activités diversifiées dans le domaine de l'industrie (éclairage, plastiques, électroménager...), de la technologie (moteurs d'avions, imagerie médicale...) et des services (financiers...).

GE Medical Systems (GEMS), leader mondial de l'imagerie médicale et de la radiothérapie, réalise en Europe un chiffre d'affaires d'un milliard de \$ pour un effectif de 4000 personnes.

Pour supporter le développement de notre future gamme de produits en radiologie, nous recherchons :

6 Ingénieurs Système (Réf. EP 01)

Ingénieurs généralistes issus d'une grande école (X, Mines, Centrale, Telecom), vous avez une expérience de 2 à 5 ans en développement de produits à technologies multiples. Intégrés au sein d'équipes programmes multi-fonctionnelles internationales, participant à toutes les phases du développement, vous serez plus particulièrement responsables de la spécification de fonctionnalités, de l'architecture système, de l'intégration et de la validation.

6 Ingénieurs Logiciel (Réf. EP 02)

Ingénieurs grande école (X, Mines, Centrale, Telecom), vous avez une expérience de 2 à 5 ans en développement logiciel selon les technologies client/serveur, conception orientée objet, C++ sous Unix temps réel. Intégrés au sein d'équipes programmes multi-fonctionnelles internationales, participant à toutes les phases du développement, vous serez plus particulièrement responsables de la définition et de l'implémentation de l'architecture logicielle de l'un de nos nouveaux produits.

Pour ces postes basés au siège de GE Medical Systems Europe à Buc (près de Versailles), la parfaite maîtrise de l'anglais et une réelle ouverture internationale (expérience ou formation à l'étranger) sont indispensables.

Si l'opportunité de rejoindre une entreprise d'envergure mondiale offrant d'importantes perspectives de développements vous motive, adressez votre candidature à Denis BERNARD qui traitera votre dossier avec la plus grande discrétion.

THE OPTIMAL GROUP
8 rue Jean Goujon - 75008 PARIS.
Tél. 01 40 74 64 53



GE Medical Systems

Intégrité, sens de l'engagement, goût du changement, rapidité, esprit d'équipe, respect des différences culturelles, souci du développement des hommes sont les valeurs que nous aimerions partager avec vous.

Geoservices, présent dans plus de 50 pays, en forte croissance et technologiquement très en pointe dans le domaine des services pétroliers, crée la fonction de

TECHNOLOGY MANAGER

Votre mission : aidé d'une équipe très qualifiée de 20 personnes, vous développez le/savoir faire technique / technologique de Geoservices, dans les domaines de la mécanique, de l'électronique, de l'informatique, et des mesures physiques, pour faire évoluer nos matériels dans des environnements extrêmes de température, pression et vibration.

Ingénieur Grande Ecole plus spécialisation, vous possédez une expertise de 10 à 15 ans, notamment en mécanique. Votre anglais est courant.

Merci d'envoyer votre C.V. + lettre, sous la référence TM 0197, à :

Geoservices - 7 rue Isaac Newton - BP 20 - 93151 Le Blanc-Mesnil Cédex



MEMBRE DE SYNTIC

Automatique - Réseaux Télécommunications

Sur tous les continents, nous poursuivons notre croissance en restant réactifs et proches de nos clients. Dans ce cadre, nous recherchons :

1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires dont la moitié à l'international, acteur important dans plusieurs domaines d'activités (paiement par carte à puce, billetterie aérienne, produits et systèmes de télécommunications, multimédia), **DASSAULT AUTOMATISMES ET TELECOMMUNICATIONS**, filiale de **DASSAULT ELECTRONIQUE**, met sa maîtrise des technologies de pointe et sa capacité à fédérer de grands projets au service du secteur tertiaire : opérateurs des télécommunications et de l'audiovisuel (réseaux d'accès, téléphonie mobile, décodeurs), distribution (paiement électronique), opérateurs de transport (billetterie automatique), groupes bancaires (gestion des transactions électroniques).

ACTIVITE PAIEMENT ELECTRONIQUE Ingénieurs commerciaux export (Europe, Asie)

Chargés de développer le flux d'affaires en collaboration étroite avec un réseau de partenaires locaux qu'ils contribueront à animer.

Ils travailleront en relation privilégiée avec les services de développement technique et marketing avec lesquels ils adapteront les produits aux marchés visés.

Ces postes s'adressent à de jeunes diplômés de grandes écoles commerciales, possédant une première expérience internationale, acquise dans un secteur de pointe.

Ref. Europe : 4169/M
Ref. Asie : 4170/M

ACTIVITE TELECOMMUNICATIONS Ingénieurs commerciaux export (Europe, Asie)

Chargés de la prospection commerciale pour des produits et systèmes du réseau d'accès filaire et de la boucle locale radio auprès des opérateurs, distributeurs, intégrateurs ou grands comptes.

Ces postes s'adressent à des ingénieurs commerciaux, possédant une solide expérience à l'exportation, acquise notamment auprès des opérateurs de télécommunications européens ou asiatiques.

Ref. Europe : 4171/M
Ref. Asie : 4172/M

ACTIVITE SERVICES (France) Ingénieur commercial maintenance

Responsable de la commercialisation des services de maintenance et tierce maintenance dans les différents domaines d'activités de la Société.

Ce poste s'adresse à un Ingénieur possédant une expérience commerciale dans la vente et le montage d'offres de services maintenance "système". Ref. 4173/M

Ingénieur commercial ingénierie des services

Responsable de la prospection et négociation d'offres de déploiement de réseaux mobiles auprès des opérateurs de télécommunications.

Ce poste s'adresse à un jeune Ingénieur Commercial possédant une première expérience dans ce domaine. Ref. 4174/M

La connaissance de la langue anglaise et d'une 2e langue (Allemand, Espagnol) est indispensable pour les postes EXPORT. Les dossiers de candidature (lettre + C.V. + photo) sous la référence du poste choisi sont à adresser à **DASSAULT A.T. - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - B.P. 13 - 78373 PLAISIR CEDEX / e-mail: 101657.1013@compuserve.com**

DASSAULT AT

PARIS - HONG-KONG - ATLANTA - MADRID

Vivons
aujourd'hui les
**technologies
de demain**



Sagem SA, Leader en Electronique Professionnelle et Grand Public, est plus particulièrement reconnue dans les domaines de l'Electronique de Défense, des Telecoms, de l'Electronique Industrielle, de la petite à la grande série. Dans le cadre notamment de sa division DEFENSE ET SECURITE,

Sagem SA se démarque par son savoir-faire et par l'investissement de ses équipes, dans des projets de haut niveau technologique : systèmes de commandement, préparation de missions aéronautiques, systèmes de reconnaissance automatique d'empreintes digitales... Afin de renforcer nos équipes dans ces domaines, nous recherchons aujourd'hui un



Ingénieur Assurance Qualité Projet

Intégré au service Assurance Qualité d'un de nos centres de Recherche et Développement basé en Région Parisienne, vous intervenez dès la réponse aux appels d'offre et vous assistez les équipes d'études dans l'utilisation des méthodes et outils qualité.

Ingénieur Grande Ecole, vous justifiez d'une expérience réussie dans la conduite de projets High-Tech.

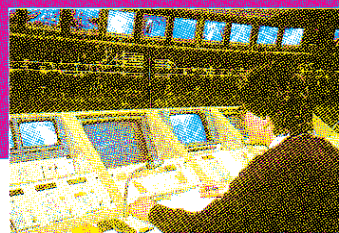
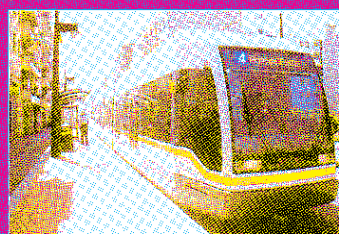
Vous maîtrisez la démarche Qualité, du management de projets aux outils de sûreté de fonctionnement ; vous maîtrisez l'anglais.

Rigoureux et méthodique, votre sens relationnel vous permettra d'évoluer rapidement vers de plus larges fonctions.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation et CV) sont à adresser s/réf. IA/M à

SAGEM SA
Service GRH - 27, rue Leblanc
75512 Paris cedex 15.

QUAND DEUX GRANDS FONT CAUSE COMMUNE, ILS OUVERT LA VOIE À DES OPPORTUNITÉS HORS DU COMMUN.



Matra Transport International, détenu à parité par le groupe Lagardère et Siemens, est aujourd'hui un des leaders mondiaux des métros automatiques (VAL) et des systèmes électroniques d'aide à la conduite. Ses réalisations équipent les grandes agglomérations françaises et les cités internationales à forte densité de population. Grâce à cette puissance technologique, industrielle et financière, Matra Transport International ouvre de réelles perspectives de carrière dans le domaine des systèmes complexes et des métiers qui s'y rattachent.

30 JEUNES INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

Vous êtes débutant à fort potentiel ou déjà expérimenté en Etudes et Développement ou dans la Conception de Systèmes de haute technologie.

Au sein de nos équipes, vous prendrez une part active dans des projets innovants en matière de transport. Vous pourrez ainsi développer une véritable expertise dans l'un de nos métiers : **architecture de systèmes, développement de logiciels, sûreté de fonctionnement, management de contrats...**

Vous souhaitez donner une véritable dimension à votre carrière ? En rejoignant Matra Transport International, vos compétences et vos responsabilités évolueront au rythme de notre ambition. Le contexte international de notre activité implique bien sûr la connaissance de l'allemand et de l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) à **MATRA TRANSPORT INTERNATIONAL 48/56 rue Barbès - BP 531 - 92542 Montrouge Cedex.**



Une société commune
de Matra et Siemens

REUNIR LES HOMMES DE TALENT

Sony... et votre engagement prend du sens

Ingénieur support technique

Sony France (3 000 personnes, 9,5 milliards de CA) produit et commercialise des équipements à l'usage du grand public et des professionnels.

Le département « Image Sensor Products » (caméras O.E.M.) commercialise des caméras destinées aux marchés de la vision industrielle, de la visio-communication, et de la photographie à travers un réseau de distributeurs et d'intégrateurs et auprès de grands comptes. Nous recherchons pour ce département un ingénieur responsable du support technique avant et après-vente. Vous apportez des conseils et des solutions techniques en réponse aux besoins des clients et vous effectuez la formation sur les produits. En collaboration avec l'équipe commerciale, vous analysez les besoins futurs de la clientèle et les possibilités d'amélioration des produits. Grâce à une connaissance technique approfondie de la gamme, vous cherchez à élargir le champ d'application des produits et améliorez leur positionnement. Vous êtes également chargé de suivre et de développer la structure du service après-vente.

A 28/30 ans, vous êtes ingénieur diplômé en électronique, vous connaissez le domaine de la vidéo, de l'informatique des microprocesseurs et de la technologie numérique et disposez d'une première expérience technique ou technico-commerciale.

Vous êtes autonome, passionné par les produits de haute technologie et possédez de fortes qualités de communication. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous la référence IST/MO, à Sony France, Eric Bastard, Direction des Ressources Humaines, 15 rue Floréal, 75017 Paris.



Ingénieur Biotechnologies Végétales



Centre régional de recherche en biotechnologie pour les cultures légumières et horticoles, nous recrutons un Ingénieur pour contribuer au développement de nos prestations de recherche pour le compte des entreprises du secteur végétal.

Vous analysez le marché, prospectez et recherchez nos futurs clients, définissez la politique de prix après analyse des coûts, négociez les contrats. Vous suivez les prestations au cas par cas avec nos chercheurs responsables de projets et assurez éventuellement le pilotage de projets faisant

intervenir de multiples partenaires au niveau national ou européen.

De formation bac + 5 minimum en biologie moléculaire, vous possédez idéalement une première expérience en gestion de projets de R & D qui vous ont familiarisé avec les principaux acteurs du monde des biotechnologies végétales.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle et souhaitée à notre Conseil en Ressources Humaines, **RH PARTNERS**, BP 1233, 29102 QUIMPER Cedex et de consulter la définition de fonction sur le 3617 RHPARTNERS (3,48 F/mn).



A l'université, les filières générales développent leurs offres de stages

Récurrent, le procès fait à l'université de ne pas être proche du monde professionnel est-il fondé ? L'un des aspects de cette question porte sur les stages en entreprise. Se sont-ils développés dans les filières dites générales - lettres, sciences humaines, etc -, là où, dès la rentrée prochaine, devraient prendre place les stages diplômés rebaptisés « unités de première expérience professionnelle en entreprise » ?

L'université a accueilli 1,5 million d'étudiants en 1996. Si l'on écarte les filières de santé, les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) et les cursus professionnalisés où les stages sont obligatoires, comme les IUT (instituts universitaires de technologie), les IUP (instituts universitaires professionnalisés) et autres DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées), restent environ 1,1 million d'étudiants dans les filières générales. Un décompte officiel des stagiaires n'est pas disponible car « les données ne sont pas toujours centralisées dans les universités », explique Jeanne Lamoure, chef du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants, à la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du ministère de l'éducation nationale. Toutefois, selon la DGES, « les universités ont de plus en plus tendance à envoyer leurs étudiants en stage ».

Certaines estimations avancent le chiffre de 110 000 stagiaires par an pour ces filières générales, soit 10 % des effectifs, essentiellement au cours du second cycle (licence et maîtrise). Un score faible, si l'on considère qu'un grand nombre d'étudiants quittent l'université après une ou deux années d'études. En revanche, parmi ceux qui restent jusqu'à la maîtrise, 40 % en moyenne auraient effectué un stage au cours de leur cursus, ce qui n'est pas négligeable.

Les stages ont lieu dans toutes les disciplines. Dans une enquête publiée en janvier 1997 et intitulée

▼ **Formation**
De plus en plus d'étudiants ont une expérience en entreprise lorsqu'ils sont en licence ou en maîtrise

« Diplômes dans l'enseignement supérieur, insertion des étudiants sortis en 1992 », qui concerne universités et écoles, le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) indique que parmi les sortants d'un second cycle, 56 % des étudiants en sciences affirment avoir effectué un stage au cours de leurs deux dernières années d'études. Ils sont 55 % en droit-économie et 41 % en LSH-Staps (lettres, sciences humaines, sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Quels sont les freins au développement des stages ? Tout d'abord, certains étudiants souhaitent pas-

ser les concours administratifs ou bien intégrer l'enseignement, voire la recherche ; le stage en entreprise leur paraît peu utile. De plus, toutes les filières ne prévoient pas des stages. Les arrêtés ministériels des diplômes nationaux n'ont rendu les stages obligatoires que dans sept disciplines, où ils concourent à l'obtention du diplôme, par exemple en maîtrise de AES (administration économique et sociale) ou en licence LEA (lettres étrangères appliquées).

Dans trente-six autres filières, l'éventualité d'un stage est évoquée dans les textes, comme en droit, lettres modernes et histoire, etc. « Il est du ressort des universités de les mettre en place ou pas », précise Annick Voisin, chargée d'études sur l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants à la DGES.

Enfin, dans onze autres filières, aucun stage n'est prévu dans les arrêtés, comme en licence et maîtrise de lettres classiques, de physique ou encore de chimie. Ils sont laissés à l'initiative des étudiants.

Le stage non obligatoire, qui n'est pas pris en compte dans la délivrance du diplôme, peut être

dissuasif aux yeux des étudiants. Malgré tout, « un nombre grandissant d'élèves demandent à faire des stages », observe Françoise Boursin, directrice du Scuio (Service commun universitaire d'information et d'orientation) de l'université (littéraire) Paris-IV - Sorbonne, dont le bureau des stages, qui emploie cinq personnes, existe depuis quinze ans. Sur 25 000 étudiants, 3 000 suivent un stage chaque année, « un nombre qui a doublé en deux ans ».

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : la baisse du nombre de postes dans l'enseignement, mais aussi le chômage. « En droit, beaucoup d'étudiants font des stages de leur propre initiative, observe Christian Louit, président de l'université Aix-Marseille-III (droit, économie et sciences), parce qu'ils ont conscience que, face à un marché du travail plus dur qu'auparavant, cela complète leur formation et valorise leur CV. » Dans cette université, 18 % des étudiants de l'ensemble des filières générales effectuent des stages chaque année. Autre facteur : « La pression sociale des jeunes, dont beaucoup ont besoin d'un petit revenu », remarque

Danièle Marty, directrice des relations extérieures de l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris-VI (sciences et médecine). Toutefois, les stages font de moins en moins l'objet d'une gratification. Enfin, bien des centres d'information et d'orientation ainsi que des Scuio tentent de porter la bonne parole.

RÉTICENCES

Mais en DEUG, le message passe mal. L'emploi est encore loin, et les entreprises sont peu intéressées par ces étudiants auxquels elles préfèrent ceux de licence ou de maîtrise. Dans certaines disciplines, les étudiants sont réticents, comme en géographie, « car ils sont très orientés enseignement », observe Alain Carette, chargé de relation université-entreprises à l'université des sciences et technologies Lille-I (USTL). Tandis qu'en sociologie les propositions sont rares, les entreprises préférant confier des « missions » aux étudiants, en l'occurrence des enquêtes.

En revanche, en biochimie, « les stages se développent depuis dix ans », ajoute Alain Carette. L'USTL a d'ailleurs conçu une politique particulière. « Dès que nous constatons qu'un stage facultatif devient un phénomène majoritaire, nous le rendons obligatoire dans la maquette d'habilitation, comme c'est le cas en fin de licence de chimie et en maîtrise de physique », souligne Alain Carette. En outre, depuis 1985, la cotisation accident du travail que doit verser le rectorat pour les stages en entreprise obligatoires a été étendue à tous les étudiants de l'USTL.

De leur côté, les enseignants sont-ils tous convaincus de l'utilité de ces stages ? « Disons que certains encouragent avec plus de conviction leurs étudiants à en faire », complète, évasive, Françoise Boursin. Certains freins

viennent aussi des entreprises, qui n'ont pas toujours une capacité suffisante pour répondre à la demande, et les étudiants doivent parfois se rabattre sur des stages peu intéressants ou sans rapport avec leur formation. Danièle Marty dénonce aussi les pratiques de « beaucoup d'entreprises, notamment les PME, qui recourent aux stagiaires pour leur faire occuper un vrai emploi, alors que cela aurait pu être un CDD (contrat à durée déterminée) ».

Au final, même si l'université peut mieux faire, le procès dont elle fait l'objet paraît « injustifié » aux yeux des intéressés, comme le dit Jeanne Lamoure. Faux procès, estime Jean-Frédéric Vergnès, auteur de l'étude du Cereq, mais également « faux problème ». En stage, constate-t-il, « dans beaucoup de cas, les étudiants font un travail soit d'exécutant, soit d'études. Ce n'est pas inutile pour eux, mais cela ne les prépare pas à leur futur emploi où ils auront à prendre des décisions ».

Que se passerait-il si les stages devaient se développer davantage ? « Dans une enquête que nous avons menée auprès des universités en 1993, nous avons constaté que le potentiel des demandes de stage était totalement incompatible avec les possibilités d'accueil des entreprises », note Danièle Marty.

Certains responsables redoutent un accroissement des dérivés sous forme de CDD déguisés ou de « stages photocopies », mais aussi des difficultés pour l'université à assurer le suivi des stages. En fait, dans le cadre de l'unité de première expérience professionnelle, l'idée est d'impliquer plus les enseignants chercheurs dans le suivi des stagiaires. Y sont-ils prêts alors que leur évolution de carrière n'est basée que sur leurs travaux de recherche ?

Françoise Aizicovici

Des passerelles multiples

▼ GROUPES DE RÉFLEXION

Pour rapprocher l'université de l'entreprise, le ministère de l'éducation nationale a lancé plusieurs initiatives. On peut noter, par exemple, les travaux de la DGES (direction générale de l'enseignement supérieur) menés avec les universités, les branches professionnelles, le Cereq et l'APEC, afin d'analyser la relation emploi-formation dans divers secteurs : la grande distribution, la banque, l'industrie aéronautique, etc. Ils ont donné lieu à seize rapports, diffusés depuis 1995 auprès des universités.

Par ailleurs, le ministère a mis en place, en février, des groupes de

travail sur plusieurs thèmes qui doivent rendre leurs conclusions en juin. L'un des sous-groupes porte sur les stages et rassemble les responsables des Scuio (service commun universitaire d'information et d'orientation) d'une douzaine d'universités, qui échangent leurs expériences en vue de faire des propositions au ministre et d'élaborer une base de données comprenant notamment le recensement des stages.

▼ SERVICE RÉGIONAL

A l'université de Franche-Comté, un service régional des stages sera créé cette année, réunissant la fédération des unions

patronales comtoises, l'université et le centre d'information jeunesse, financé par le ministère de l'éducation et le conseil régional. Le rôle des professionnels est de recruter des « développeurs » qui iront dans les entreprises détecter les possibilités de stages.

Quant à l'université, qui vient de nommer un chargé de mission insertion et stages, elle va créer un « club de responsables de stages » qui mettront en commun leur expérience et élaboreront des projets, comme un guide juridique des stages.

▼ BANQUE DE STAGES

Le rectorat de Montpellier a lancé, en 1994, une banque des stages en entreprise avec la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon, la MNEF, Le Midi libre et L'Indépendant. Son but : accroître l'offre de stages en prospectant dans les entreprises qui ont peu l'habitude d'en proposer. Ce service, gratuit, les aide à finaliser leurs offres et conseille les étudiants pour approfondir leurs projets de stages. Pour chaque offre, la banque transmet aux entreprises des CV, ainsi que des modèles de réponses positive et négative afin de « ne pas alourdir leurs tâches administratives », indique Thierry Laffont, chargé de mission.

Durant l'année scolaire 1995-1996, la structure a recueilli un millier d'offres (sept cents l'année précédente), provenant de trois cents entreprises, en majorité des PME-PMI.

▼ MODULES

Beaucoup d'universités proposent des modules « professionnalisants » pour sensibiliser les étudiants au monde de l'entreprise. Dans certains cas, des professionnels interviennent pour présenter leur métier.

Dans le même esprit, le ministère de l'éducation nationale a financé, en 1993, une expérience baptisée « Education des choix », en partenariat avec l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), menée dans trois universités tests : Paris-IV (littéraire), Toulouse-III (scientifique) et Toulon (pluridisciplinaire), le but de ce module de dix heures étant de faire réfléchir les étudiants à leur projet professionnel.

« Dans un premier temps, ils essaient de mettre au clair leur projet, explique Françoise Boursin, directrice du Scuio de Paris-IV, puis ils doivent effectuer une recherche bibliographique et par entretiens avec des professionnels sur le métier qu'ils visent. » Ensuite, individuellement, chaque étudiant rédige un rapport, ce qui l'amène, le cas échéant, à modifier son objectif. L'UIMM est intervenue dans la formation des enseignants qui animent ces sessions. A Paris-IV, ce module, proposé en deuxième année de DEUG, concerne deux cents étudiants par an. Cette année, il est mis en place dans treize universités avec l'UIMM comme seule source de financement.

Dérives


Le ministère de l'éducation nationale a édité un *Guide du stage, en partenariat avec des universités, le CNPF et la CGPME (Confédération générale des PME), où sont abordées les questions réglementaires et pratiques. Ainsi, lorsque le stage est intégré à la formation, il fait l'objet d'une convention entre l'entreprise, l'établissement universitaire et l'étudiant. Si ce dernier perçoit une gratification inférieure à 30 % du SMIC, l'employeur est exonéré des cotisations sociales, qui sont prises en charge par le rectorat.*

Le stage non prévu dans le cursus peut, lui aussi, donner lieu à une convention, mais sous certaines conditions : il faut, par exemple, que le jeune soit inscrit à l'université. Dans ce cas, la couverture sociale n'est pas assurée par l'établissement de formation. C'est là que se situent les principaux abus, par le biais d'inscriptions bidons à l'université de jeunes déjà diplômés. Ce qui permet à l'employeur de rémunérer de vrais emplois à 2 000 ou 3 000 francs par mois, voire 0 franc.

Désormais, vous pouvez aussi compter sur votre clavier pour faire évoluer votre carrière.

3615 cadresonline

Web <http://www.cadresonline.com>



100% **cadre** → A destination des cadres, les offres d'emploi des magazines leaders

fiable → Qualité des offres de la presse écrite

utile → Actualisation hebdomadaire

Minuté ou internet, votre clavier peut devenir le marchepied qui aidera votre carrière à faire un bond.

Cadres on line vous ouvre en permanence l'accès à plus de 2 000 postes issues de dix-neuf titres leaders en matière d'offres d'emploi.

Fiable, les annonces sont des offres d'emploi publiées dans la presse.

Performant, votre recherche s'effectue par mots-clés.

Complet, vous avez accès à un bouquet de services : évaluation de salaire, guide du CV, tests d'évaluation, réponse directe aux annonces, commande d'ouvrages de références.

Connectez-vous, vous regarderez sans doute votre clavier sous un autre angle.

CADRES ONLINE

Les offres d'emploi de 19 titres leaders

L'EXPRESS Le Monde LUSINE NOUVELLE

01 Informatique E-MONITEUR

L'ECHO Caractère INTERNET PROFESSIONNEL

LSA 01 RESEAUX AGRO

L'ARBUS France Agricole

property DECISION RIA

Restoration ELECTRONIQUE BUILDING

3615 cadresonline : 2,23F la mn

Le Monde
Economie le lundi *

Le Monde
Emploi le mardi **

et la rubrique
Le Monde des
Initiatives locales le vendredi ***

Trois rendez-vous à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi
*** daté samedi

Nouveau
Retrouvez
nos offres d'emploi

3615 LEMONDE

Corse : un secteur privé en voie d'assèchement financier

AJACCIO

de notre envoyé spécial

Pauvre, mais dotée de signes extérieurs de richesse, la Corse est la région de France qui compte le plus grand nombre de voitures individuelles (725) et de motos (20) pour 1 000 habitants, loin devant l'Île-de-France, par exemple, qui ne compte que 465 voitures et 6 motos pour 1 000 habitants. Une vignette moins chère – défiscalisation de l'île oblige – incite certes bon nombre de continentaux à se faire immatriculer dans leur village d'origine, mais la disproportion surprend néanmoins.

La Corse se situe également au troisième rang des régions les mieux équipées de France pour les lave-vaisselle et les Caméscopes, au sixième rang pour les répondeurs téléphoniques, micro-ordinateurs et fers à repasser avec centrale à vapeur...

Mais, sur les vingt-deux régions que compte la métropole, la Corse est aussi celle où le pourcentage de chômeurs (13 %) est toujours un peu supérieur à la moyenne nationale (12,8 %), où la proportion de bénéficiaires du RMI est la plus élevée, où le salaire net annuel moyen est le plus bas (97 900 francs contre 106 000 de moyenne nationale) et où les prestations sociales (46,7 %) occupent dans la composition du revenu des ménages une part supérieure à celle du salaire (31,9 %). En d'autres termes, l'île de Beauté arbore des habitudes de consommation qui l'apparentent aux pays riches, mais tous les autres repères économiques indiquent qu'elle appartient plutôt aux économies pauvres des pays du Sud.

HYPERTROPHIE DU TERTIAIRE

D'où vient l'argent ? Pas de l'activité économique, en tout cas ! La Corse a la plus faible production de valeur ajoutée par personne et par emploi de tout le territoire national. Le taux de création d'entreprises y est le plus faible de France, l'industrie reste embryonnaire et le secteur du bâtiment et des travaux publics – qui fournit un emploi sur dix – est en régression et « peu productif », selon l'Insee.

L'hypertrophie du secteur tertiaire qui fournit aujourd'hui les trois quarts des emplois fait-elle de la Corse une préfiguration de la France du XXI^e siècle ? Voit-on fleurir là les nouveaux emplois de services aux personnes âgées, aux familles nombreuses, aux entreprises qui, tous les futurologues nous le jurent, doivent venir conjurer le déclin de l'emploi industriel ? Nenni ! Ces emplois de services sont pour la moitié au moins de banals postes de fonctionnaires (éducation, action sociale et administration), les autres relevant en grande partie du petit commerce.

La Poste est à cet égard un parfait reflet de la « non-économie » corse. Bien que la majorité de la population corse (250 000 personnes en tout) soit aujourd'hui partagée entre Bastia et Ajaccio, La Poste conserve un bureau en activité dans 190 communes sur les 360 que compte l'île. « Souvent, le bureau de poste est ce qui reste ouvert quand tout le reste a fermé », dit un responsable de La Poste. Compte tenu du fait que plus de la moitié des communes corses ont moins de 200 habitants, rien ne sert de parler de « productivité, laquelle est de toute façon inférieure par agent et par bureau à celle du continent », indique un responsable parisien. Et ce ne sont pas Emile Zuccarelli, député, maire de Bastia, ni José Rossi (UDF-PR), tous deux ministre des PTT dans différents gouvernements, qui ont poussé à une rationalisation.

La nature du trafic révèle également l'atonie du climat économique de l'île. Sur le continent, le courrier occupe les trois quarts du chiffre d'affaires total (80 milliards de francs), en Corse 50 %. Les entreprises ne représentent que la moitié de ce chiffre d'affaires (contre 75 à 80 % en France continentale) et surtout le mouvement est deux fois et demi plus important en direction de la Corse qu'au départ de la Corse. Les services financiers, en revanche (chèques postaux et épargne sur livrets), occupent aujourd'hui 50 % du chiffre d'affaires de La Poste. Preuve que les ménages font comme ailleurs sur le continent : ils épargnent. Rien d'étonnant si la Poste corse enregistre un déficit annuel d'environ

Le terrorisme économique bloque toute restructuration dans l'hôtellerie et l'agriculture. Conséquence : les banques ne prêtent plus un centime

ron 300 millions de francs. Une perte structurelle qui est moins un résultat financier qu'une subvention – une de plus – consentie par une filiale de l'Etat à cette région particulière.

Les secteurs économiques relevant peu ou prou du privé sont quant à eux progressivement frappés d'asphyxie financière. A cause de l'expansion du terrorisme économique, affirment les banquiers, qui bloque le phénomène classique de la restructuration. Chaque fois qu'une entreprise est mise en faillite, le processus de liquidation et de reprise par un tiers est bloqué par la force. Si bien que progressivement c'est toute la vie économique qui se grippe.

L'industrie hôtelière (600 à 700 entreprises en tout) est particulièrement représentative de ce mal spécifique à la Corse. Bien qu'il y

ait moins d'hôtels sur les 1 000 kilomètres de côtes corses que sur les 25 kilomètres qui séparent Cannes de Nice, le secteur est en relative déconfiture. Non seulement les hôteliers corses sont surendettés (l'encours des crédits est de l'ordre de 600 millions de francs environ), mais le secteur s'est mal adapté au changement des habitudes alimentaires des touristes et à la désaffection de la clientèle italienne qui a suivi la dévaluation de la lire entre 1992 et 1995. Cette crise de fréquentation a « multiplié par deux le montant des impayés », affirme un banquier spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises.

Un tiers des hôtels seraient aujourd'hui en liquidation et un autre tiers souffrirait de sous-financement. Excepté quelques établissements de luxe qui semblent tirer leur épingle du jeu, le secteur est sinistré. Pourquoi ? Parce que les hôteliers en faillite bloquent, par la violence, le jeu classique de la restructuration : dépôt de bilan, liquidation ou reprise de l'hôtel par un tiers. « Quand une personne se présente pour redonner vie à un hôtel en liquidation, elle est aussitôt menacée de représailles physiques. Par téléphone ou par visite directe, certains lui font comprendre qu'elle sera plastiqué si elle rachète ou que la santé de sa famille pourrait bien être menacée. »

Si cela ne suffit pas, les tribunaux chargés de prononcer la li-

quidation se retrouvent systématiquement envahis par des manifestants. Les juges n'ont alors pas d'autre choix que de remettre chaque fois à plus tard leurs jugements.

Et quand une vente aux enchères finit par être programmée, la famille du failli demeure seule en piste : « On voit un cousin faire une offre de rachat. Dérisoire natu-

rien aux entreprises du secteur agricole », affirme le représentant d'une grande banque. Bien qu'une partie des viticulteurs aient joué le jeu de la restructuration – les surfaces cultivées sont tombées de 32 000 hectares en 1980 à 9 000 aujourd'hui –, l'agriculture de montagne en revanche, souffre à la fois de surendettement et de l'absence de toute organisation en filière.

Produits détaxés, prix plus élevés

Allez y comprendre quelque chose : l'essence bénéficie en Corse d'une fiscalité réduite, mais les prix à la pompe sont (au mieux) égaux à ceux qu'affichent les détaillants sur le continent, voire plus élevés. Ainsi la TVA n'est en Corse que de 13 % au lieu de 20,6 % et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) est inférieure de 6,63 centimes par litre pour le super et le sans-plomb. Deux réductions conçues pour compenser plus que largement les prix du transport par bateau, un coût que l'Insee évalue à 7,5-8,5 centimes par litre.

Où va le reste ? La clé du mystère réside sans doute dans la structure de distribution : deux mandataires trustent le stockage et la distribution du carburant. Quant aux pompistes, ils sont à 80 % propriétaires de leur établissement et ont visiblement décidé que la concurrence était préjudiciable à leurs intérêts.

rellement », explique un banquier du secteur. Conséquence logique : « Nous ne prêtons plus un centime. » A quoi bon prêter de l'argent à une entreprise qui remboursera peut-être si elle s'en sort, mais bloquera toute restructuration si elle fait faillite ?

Même chose pour l'agriculture : « Nous ne prêtons quasiment plus

« La Corse agricole a vingt-cinq ans de retard sur le reste du pays », affirme un expert : l'abattage du bétail a lieu à Montpellier, la production de fruits et légumes reste artisanale, nombre de producteurs préférant attendre le touriste au bord des routes pendant les deux mois d'été plutôt que de s'organiser en coopérative. « Les fruits, les légumes, l'élevage... Ça fait vingt ans qu'on dit que l'agriculture est en crise et qu'on prolonge cette crise », dit un observateur du secteur.

Mille huit cents agriculteurs dont une majorité sont surendettés (rien que les impayés de cotisations sociales à la mutualité agricole représenteraient environ 400 millions de francs) trouvent donc guichet fermé chaque fois qu'ils ont besoin de trésorerie. Et les 400 exploitations qui devraient être reprises par d'autres ou abandonnées se perpétuent grâce à la politique du plastique.

« Une bonne partie des attentats est aujourd'hui le fait de tous les mauvais gestionnaires qui cherchent à prolonger la manne des subventions », dit un financier. Car au lieu d'être investies dans les exploitations, les subventions ont servi, année après année, de revenu aux agriculteurs. En juillet dernier, le premier ministre Alain Juppé, en visite en Corse, a annoncé ainsi une subvention de plus de 900 millions de francs destinée à refinancer la dette bancaire des agriculteurs, hôteliers et autres représentants de secteurs économiques en difficulté.

Les assureurs sont encore plus méfiants que les banquiers. L'Union des assurances de Paris (UAP) a consenti des efforts énormes pour maintenir son réseau d'agents généraux en Corse, mais sait qu'il y a là-bas plus de coups à prendre que de primes à encaisser. Un effort énorme de productivité a abouti au fait que les sinistres désormais ne dépasseraient plus les primes que de... 40 %. Pour tout ce qui est de l'indemnisation des attentats, les assureurs – sur insistance ministérielle – se sont regroupés en une structure commune qui, depuis dix ans, mutualise les risques et les primes, et surtout les sinistres. Pour 10 millions de primes encaissées, les assureurs affirment avoir déboursé 80 millions de francs d'indemnisations en dix ans – un chiffre probablement sous-estimé.

On pourrait raconter à peu près la même histoire pour tous les secteurs de l'économie insulaire : les collectivités locales (criblées de dettes), le bâtiment et les travaux publics (des entreprises morcelées, suspendues aux subventions et grands travaux lancés par les politiques de l'île, et qui se plastiquent les unes les autres pour avoir les appels d'offres)... Banquiers et chefs d'entreprise sont aujourd'hui unanimes à souhaiter que la politique de subvention massive menée par tous les gouvernements prenne fin. Mais l'Etat a préféré la fuite en avant.

ZONE FRANCHE

Depuis le 27 mars 1996, il a décidé que la Corse tout entière deviendrait une gigantesque zone franche. Les avantages fiscaux existants ont donc été accrus et assortis d'une nouvelle palette d'aides financières à taux bonifiés et de rééchelonnements de dettes impayées et irrécouvrables. « Le problème de la Corse est que l'argent public n'est plus un moyen, mais une fin en soi. La chasse à l'argent public est devenu un facteur d'organisation sociale », indique Vincent Carlotti, directeur général de Sitec, société de services informatiques, et ancien maire d'Aléria.

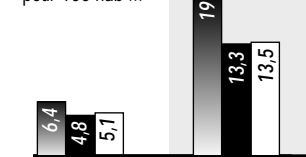
« Il y a quinze ans, la Corse menaçait seulement 15 % de l'économie privée, aujourd'hui c'est 30 %, et demain 45 % », ajoute de son côté un banquier. La classe politique locale, gestionnaire traditionnelle du clientélisme corse, a tout intérêt à perpétuer le système. Et à laisser les différents gouvernements transmettre à leurs successeurs une bombe financière, politique et sociale de plus en plus grosse.

Yves Mamou

L'île de Beauté en quelques chiffres

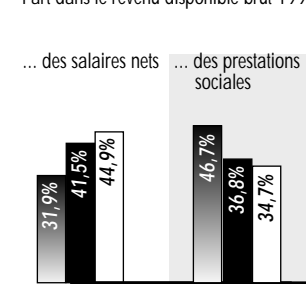
L'emploi public en 1995

Agents de l'Etat pour 100 hab ...



Revenus des ménages

Part dans le revenu disponible brut 1992 ...



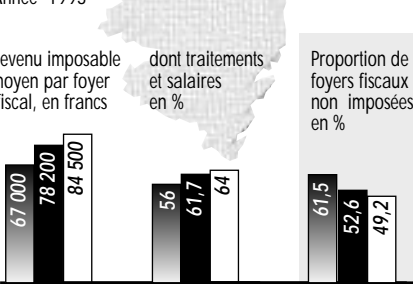
Dépenses d'aides sociales

Année 1993, en francs par habitants

Région	Total	aux personnes âgées	aux personnes handicapées
CORSE	1 464	203	767
ENS. PROVINCE	983	105	304
ENS. MÉTROPOLE	987	113	288

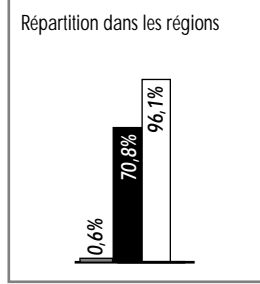
Fiscalité des ménages

Année 1993



Création d'entreprises

Année 1995



Source : "La France et ses régions", Insee, 1997

La difficile percée de l'industrie sur l'île

AJACCIO

de notre envoyé spécial

La Corse n'est pas riche seulement de soleil et d'emplois administratifs. Elle compte aussi quelques entreprises industrielles qui ont réussi – parfois – à concilier profits et insularité. Ainsi Corse composite aéronautique (CCA) est un « monstre », comme il peut en naître quand la politique s'accouple à l'industrie. Jean-Michel Bardot, directeur général de cette entreprise sous-traitante spécialisée dans les moulages en résine pour les avions et les coeurs électriques des Airbus A 330 et A 340, ne le nie nullement. C'est Valéry Giscard d'Estaing qui, sans doute à la demande des élus corses, avait suggéré aux présidents d'Aérospatiale, de la Snecma et de Dassault d'aller créer quelques emplois près d'Ajaccio. Compte tenu de la résistance passive desdits industriels et de l'approche de l'élection présidentielle, l'initiative resta sans écho.

François Mitterrand devait ressusciter le projet vers 1982. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, la Snecma, Aérospatiale et Dassault ont créé une filiale commune dans la banlieue d'Ajaccio, sur la zone industrielle du Vazio. Fondée avec 6 millions de francs de capital réparti à parité entre les trois groupes, la filiale a longtemps vécu des commandes de ses maisons mères : carénages, pièces de moteur, etc. Malgré l'insularité et l'absence d'un environnement compétitif, CCA réussit même progressivement à dégager des résultats. Lesquels ont plongé

L'insularité brouille la perception du marché, mais certaines entreprises ont réussi à surmonter ce handicap

vertigineusement à partir de 1988, quand les dirigeants de l'entreprise ont cherché à sortir de leur statut de façonnier sous-traitant pour devenir partenaire à part entière du programme Airbus A 340. Etudes, outillages spéciaux, certifications... L'entreprise a « changé progressivement de braquet », raconte Jean-Michel Bardot. Elle a progressé en qualité, fourni les quantités demandées... mais sur un point essentiel, elle a commis une erreur : sous-estimer les coûts de structure. Si bien qu'en 1992 l'entreprise s'est retrouvée en dépôt de bilan.

Elle aurait dû disparaître, s'il n'y avait eu la volonté politique de la sauver. Actionnaires, pouvoirs publics, syndicats ont mis au point un plan social prévoyant soixante licenciements. Depuis 1995, l'entreprise tend vers l'équilibre. Aujourd'hui, la conjoncture se prête même à un début de diversification. La première rame du TGV coréen aura des composites corses, et Microtecnica, une entreprise de conditionnement d'air italien, a signé un contrat d'approvisionnement avec CCA. Les handicaps n'ont toutefois pas disparu, à

commencer par l'éloignement : l'insularité fait qu'il est difficile de percevoir le marché, son évolution et ses contraintes. « Au sein du personnel, la mondialisation demeure plus qu'une abstraction. » Si on ajoute à cela les lenteurs de l'administration, l'apathie des actionnaires et le caractère vindicatif des syndicats locaux, l'industrie demeure une longue marche. « Tous les jours, il faut assurer les fondements de l'entreprise. C'est un challenge que nous sommes près de réussir », affirme Jean-Michel Bardot.

La Sitec (Société télématique et informatique corse) pourrait être un autre de ces monstres politico-industriels. Dans le capital de cette société de services informatiques (25 salariés, 22 millions de francs de chiffre d'affaires), on trouve la région de Corse du Sud (35 % du capital), les conseils généraux (10 % chacun), la Ville d'Ajaccio, une caisse de financement du développement local et surtout la SNCM (35 %), la compagnie maritime qui assure les liaisons Corse-continent. Cette société d'économie mixte travaille aujourd'hui principalement pour ses actionnaires : la SNCM (Société nationale Corse-Méditerranée) et le voyage (60 % du chiffre d'affaires), les collectivités locales (20 %) plus quelques contrats de « temps réel » (20 %) (télé-surveillance des réseaux d'eaux par exemple...).

Bien entendu, les collectivités locales corses qui font travailler la Sitec paient souvent avec des promesses, mais « il est normal de les aider à s'équiper. Après tout, ce sont nos actionnaires », explique

Vincent Carlotti, directeur général. Le gros du chiffre d'affaires est lié au transport : même quand le trafic de la SNCM plonge comme actuellement, les recettes de la Sitec demeurent stables : l'entreprise est rémunérée pour distribuer sur les grands réseaux de vente informatiques (Amadeus...) des places de bateau de la SNCM, mais aussi de quelques compagnies étrangères comme Sealink. Le créneau informatique sur lequel se développe la Sitec permet d'annihiler le handicap de l'insularité. L'entreprise a un site de présentation sur Internet et développe divers projets – actuellement tenus secrets – pour le réseau des réseaux.

FORTE VALEUR AJOUTÉE

De son côté, Jean Femenia, d'origine espagnole et Corse d'adoption depuis trente-deux ans – « J'ai une passion pour ce pays et ses habitants » –, est devenu un notable. Président de la commission des finances de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia, délégué aux sports, enseignant, partie prenante de tous les colloques consacrés à l'avenir de la Corse, Jean Femenia est souvent présenté comme le seul authentique industriel de l'île.

Chaque fois qu'un premier ministre ou un président effectue un voyage officiel en Corse, le passage par la Chaudronnerie industrielle de Furiani (CIF), une entreprise de trente-sept salariés ayant réalisé 27 millions de francs de chiffre d'affaires et 1,5 million de francs de résultat l'an dernier, s'avère indispensable. Des photos de Jean Femenia avec François

Mitterrand ou Alain Juppé ornent le bureau du bouillant PDG.

Ingénieur de formation, Jean Femenia a inventé, en 1972, une machine à vendanger les vignes de coteaux. Un engin qui, avec l'aide des Potasses d'Alsace, a été exporté dans le monde entier. Hélas, les actionnaires ayant changé de politique de diversification, l'aventure prit fin en 1984. Sans se décourager, Jean Femenia a racheté les locaux et a entrepris de remonter une entreprise de chaudronnerie dans la zone industrielle de Biguglia, à quelques kilomètres de Bastia. Les cuves à gaz qu'il fabrique pour les grandes compagnies pétrolières et gazières sont exportées dans le monde entier – « envoyer une cuve en Chine ou en Alaska annule l'effet insularité » –, explique M. Femenia. Pour le reste – baffles acoustiques pour centrales à gaz ou tuyauteries pour barrages... – « la forte valeur ajoutée rend insignifiant le coût du transport ».

Aucun de ces trois industriels n'indique avoir subi un quelconque racket de la part de la mafia ou des autonomistes. Pour Jean-Michel Bardot, la réponse serait claire : « On mettrait la clé sous la porte immédiatement. » Vincent Carlotti estime, lui, que c'est le risque du chômage qui empêche les industriels de l'île de subir un quelconque racket. Mais c'est sans doute Jean Femenia qui approche le plus de la vérité, quand il indique : « Je ne suis sur aucun marché public. Personne ne peut me dire : partageons l'argent de l'Etat. »

Y. M.